



Termes de référence

**9^{ème} & 10^{ème} Programme de pays du Fonds des Nations
Unies pour la Population (UNFPA)-Bénin**

Période des programmes : 2019-2023 & 2024-2026

Évaluation du programme de pays

Mai 2025

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Contexte national.....	3
3.	Programme de pays de l’UNFPA	7
4.	But, objectif et champ de l’évaluation	17
4.1.	But	17
4.2.	Objectifs.....	17
4.3.	Champ de l’évaluation.....	18
5.	Critères d’évaluation et questions préliminaires d’évaluation	18
5.1.	Critères d’évaluation	18
5.2.	Questions préliminaires d’évaluation.....	20
6.	Approche et méthodologie	21
6.1.	Approche	21
6.2.	Méthodologie	23
7.	Le processus d’évaluation	28
7.1.	La phase préparation (<i>Manuel, chapitre 1</i>)	28
7.2.	La phase de conception (<i>Manuel, chapitre 2</i>)	29
7.3.	La phase de terrain (<i>Manuel, chapitre 3</i>)	29
7.4.	La phase de rédaction du rapport (<i>Manuel, chapitre 4</i>)	30
7.5.	Phase de diffusion et de facilitation de l’utilisation des résultats de l’évaluation (<i>Manuel, chapitre 5</i>)	31
8.	Les produits de l’évaluation	32
9.	Assurance et contrôle qualité	33
10.	Calendrier indicatif et plan de travail	35
11.	Gestion de l’évaluation	38
12.	Composition de l’équipe d’évaluation.....	39
12.1.	Rôles et responsabilités de l’équipe d’évaluation	40
12.2.	Qualifications et expérience de l’équipe d’évaluation.....	41
13.	Budget et modalités de paiement	45
14.	Bibliographie et ressources.....	47
15.	Annexes.....	52

Acronymes

BCP	Bilan Commun de Pays
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
ESAF	Égalité des Sexes et Autonomisation des Femmes
EQA	Contrôle de Qualité du rapport d'évaluation
EQAA	Assurance et contrôle de la Qualité d'Évaluation
GRE	Groupe de Référence de l'Évaluation
IA	l'intelligence Artificielle
IJS	Indemnité Journalière de Subsistance
ODD	Objectifs de Développement Durable
S&E	Suivi et Évaluation
SDSR	Santé et Droits Sexuels et Reproductifs
SSR	Santé Sexuelle et Reproductive
TdR	Termes de Références
UNCT	Equipe de pays des Nations Unies
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNEG	Groupe d'Evaluation des Nations Unies
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNSDCF	Plan-Cadre des Nations Unies pour la Coopération au Développement Durable
VBG	Violence Basée sur le Genre
BRAOC/WCARO	Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

1. Introduction

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) est l'agence des Nations Unies qui a pour mission de créer un monde dans lequel chaque grossesse est désirée, chaque accouchement sans danger et chaque jeune réalise pleinement son potentiel. L'objectif stratégique de l'UNFPA est de "réaliser l'accès universel à la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR), de garantir les droits reproductifs et de réduire la mortalité maternelle en vue d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action issue de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD). Avec cet appel à l'action, l'UNFPA contribue directement au Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément à la Décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable.¹ Ces résultats transformateurs contribuent à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD), et plus directement à : (a) permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge (ODD 3); (b) parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (ODD 5); (c) réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (ODD 10); (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (ODD 13); promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (ODD 16); et renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser (ODD 17). Conformément à la vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'UNFPA cherche à mettre davantage l'accent sur les aspects de ses interventions visant à « ne laisser personne de côté » et à « atteindre en premier ceux qui sont les plus défavorisés ».

L'UNFPA est actif au Bénin depuis 1974. Le soutien que le bureau de pays de l'UNFPA Bénin fournit au Gouvernement de la République du Bénin dans le cadre des 9^{ème} & 10^{ème} Programme de pays 2019-2023 & 2024-2026 porte sur les besoins et les priorités de développement national énoncés dans : (i) le Plan National de Développement (PND) 2018-2025, (ii) le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2021-2026, (iii) le Plan Cadre des Nations Unies pour Coopération et le Développement Durable (UNSDCF 2023-2026) au Bénin, (iv) le Bilan Commun de Pays des Nations Unies actualisé en 2024. Puis les politiques et stratégies sectoriels telles que (v) la Stratégie Nationale de Maîtrise de la Dynamique Démographique pour le Renforcement du Capital Humain au Bénin (SNMDD 2022-2026), (vi) la Stratégie Nationale d'Intelligence Artificielle et des Mégadonnées 2023-2027, (vii) le Plan d'Action National Budgétisé de Planification Familiale du Bénin (PANBPF) 2019-2023 au Bénin et son Guide Opérationnel de mise en œuvre, (viii) la Politique Nationale de Santé (PNS) 2018-2030.

¹ [UNFPA Strategic Plan 2022-2025](#)

La politique d'évaluation de l'UNFPA 2024 encourage le bureau de pays à réaliser une évaluation de chaque programme, ou, au minimum, une évaluation tous les deux cycles.² L'évaluation du 8^{ème} de coopération a été faite, celle du 9^{ème} programme pays n'avait pas été faite. En lieu et place, Une méta analyse avait été faite. Alors cette évaluation prendra donc en compte le 9^{ème} programme et le 10^{ème}. Elle fournira une appréciation indépendante concernant la pertinence et la performance des programmes ci-dessus cités. Le 9^{ème} programme va de 2019-2023, le 10^{ème} programme, de 2024-2026. Cette évaluation qui couvrira la période janvier 2019 à juin 2025, offrira une analyse de différents facteurs favorables et contraignants qui ont influé ou qui influent l'exécution des programmes et la réalisation des résultats prévus. L'évaluation de ces programmes de pays tirera aussi des conclusions et fournira un ensemble de recommandations concrètes pour le prochain cycle de programme.

L'évaluation sera mise en œuvre conformément au [manuel d'évaluation de l'UNFPA](#). Le Manuel fournit des directives pratiques pour la gestion et la conduite des évaluations de programme de pays afin d'assurer la production d'évaluations de qualité qui soient conformes aux normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) et aux bonnes pratiques internationales d'évaluation.³ Il propose une approche détaillée pour préparer des évaluations reposant sur une méthodologie solide et définit les rôles et les responsabilités des principales parties prenantes à toutes les étapes du processus d'évaluation. Le [Manuel](#) comprend un ensemble de documents prêts à l'emploi : modèles et présentations adaptables, listes de contrôle, ou directives pratiques sur les activités et tâches spécifiques que les évaluateurs et le gestionnaire de l'évaluation effectuent au cours des différentes phases de l'évaluation. Les évaluateurs, le gestionnaire de l'évaluation, le personnel du bureau de pays et les autres parties prenantes sont tenus de suivre les directives du [Manuel](#) tout au long du processus d'évaluation

Le public principal et les premiers utilisateurs cibles de l'évaluation sont les suivants: (i) le bureau de pays de l'UNFPA Bénin; (ii) le Gouvernement de la République du Bénin; (iii) les partenaires de mise-en-œuvre du bureau de pays de l'UNFPA Bénin; (iv) les détenteurs de droits impliqués dans les interventions de l'UNFPA et les organisation qui les représentent (en particulier les femmes, les adolescents et les jeunes), (v) l'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT); (vi) le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre WCARO (BRAOC) et (vii) les bailleurs. Les résultats de l'évaluation intéressent également un grand nombre de parties prenantes, notamment : (i) le siège et bureaux de l'UNFPA ; (ii) le Conseil d'administration de l'UNFPA ; (iii) le monde universitaire ; et (iv) les organisations locales de la société civile et les ONG internationales. Les résultats de l'évaluation seront diffusés en utilisant les canaux de communication traditionnels et numériques.

² [FNUAP Politique d'évaluation](#) 2024, p. 22

³ UNEG, Normes et règles d'évaluation (2016): <https://www.unevaluation.org/document/detail/1914>

L'évaluation sera dirigée par un gestionnaire au sein du bureau de pays de l'UNFPA Bénin en étroite consultation avec le gouvernement du Bénin, suivant les orientations du conseiller régional en suivi et évaluation (S&E) du (WCARO), et en consultation avec le groupe de référence tout au long du processus d'évaluation. Une équipe d'évaluateurs externes indépendants mèneront l'évaluation et prépareront un rapport d'évaluation conformément aux présents termes de référence (TdR) et aux directives du [Manuel](#).

2. Contexte national

Le Bénin, pays d'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 114 763 km², a une population en croissance rapide (2,8 pour cent par an) estimée en 2024 à environ 14,46 millions d'habitants et en 2025 à environ 14,70 millions d'habitants. Ces estimations de l'INStAD reflètent un taux de croissance annuel d'environ 2,3%. Selon les projections de la Banque mondiale et du PNUD, environ 60% de la population du Bénin est constituée de personnes âgées de moins de 25 ans. Cela inclut les enfants de 0-14 ans pour environ 40% de la population totale et les jeunes adultes de 15-24 ans pour environ 20%. Cette même estimation en détail montre en 2024, 8,7 millions de jeunes de 0-24 ans et en 2025, 8,8 millions de jeunes de 0-24 ans. 20% de la population se situe dans la tranche d'âge des adolescents de 10-19 ans. Cela représente environ 2,9 millions d'adolescents pour 2024 et environ 3,0 millions d'adolescents pour 2025. Quant aux femmes, elles représentent environ 50,5% de la population totale au Bénin selon cette même projection pour environ 7,3 millions de femmes en 2024 et environ 7,4 millions de femmes en 2025. Le poids des jeunes représente une forte demande sociale dans un contexte de pauvreté encore élevée (l'incidence de la pauvreté monétaire était de 36,2 % en 2022, en baisse par rapport à 38,5 % en 2019) et une opportunité d'exploiter le dividende démographique si des investissements appropriés sont faits dans le capital humain, l'égalité des sexes et la bonne gouvernance.

La population est concentrée dans le Sud (36,8 pour cent). Le Nord et le Centre accueillent respectivement 31,2 pour cent et 30,3 pour cent de la population ; 47 pour cent de cette population réside en milieu urbaine contre 53 pour cent pour le milieu rural (INStAD, projection 2024). Environ 30-35% de la population peut être considérée comme étant des migrants internes (c'est-à-dire ceux qui ont déménagé d'une région à une autre dans le pays, notamment des zones rurales vers les zones urbaines). Selon les dernières estimations des Nations Unies et de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), environ 3 à 5% de la population béninoise vit à l'étranger. Cette catégorie de personne nécessite une attention particulière, afin de s'assurer que personne ne soit laissé pour compte.

Selon MICS 2021, le niveau de fécondité reste élevé (5,7 enfants par femme en 2018 et 4,7 en 2021), largement alimenté par les normes sociales, l'accès limité des adolescents et des jeunes à l'information et à des services de qualité. Il est plus élevé dans les zones rurales (5,1), chez les

femmes pauvres (5,4) et non instruites (5,2). La fécondité varie des taux les plus élevés dans le département des Collines au centre (5,6) et du Couffo (5,6) au sud, aux taux les plus bas dans le Littoral (3,1) tirés par Cotonou (3,1). Selon l'EDS en 2017-2018, 20,1% des filles âgées de 15 à 19 ans ont déjà eu des enfants, ce qui témoigne d'une maternité précoce, compromettant leur capacité à réaliser leur potentiel. Le taux de fécondité des adolescentes est élevé, en particulier chez les filles non instruites (126,4 pour mille), les filles pauvres (110,5 pour mille) et les filles des zones rurales (88,0 pour mille) (MICS 2021-2022).

Selon les données disponibles, le taux de croissance économique du Bénin était de 7,6 % en 2019, en hausse par rapport à 6,7 % en 2018. En 2020, malgré la pandémie de COVID-19, l'économie béninoise a fait preuve de résilience avec un taux de croissance d'environ 3,8 %, suivi d'un rebond à 7,2 % en 2021. Les projections pour la période 2022-2026 estiment une croissance moyenne de 6,4 %. Entre 2020 et 2022, l'indice de développement humain du Bénin est en hausse depuis 1990 jusqu'en 2022 allant de 0,350 à 0,504 (Rapport sur le développement humain 2021/2022). L'indice de Gini est de 41,8 %, reflétant d'importantes inégalités de revenus et de richesses. Le taux de chômage est faible (2,4 %), mais cache un taux de sous-emploi élevé (72,9 %) qui est corrélé aux conditions de vie précaires d'une partie de la société.

Le Bénin est un pays politiquement stable avec une culture d'alternance démocratique au pouvoir. Le Bénin s'est distingué au cours des dernières années par son engagement fort à faire avancer les questions sociales et l'agenda féministe et des droits des femmes, y compris la promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs par le biais de réformes juridiques et institutionnelles. Le Code électoral béninois, révisé en novembre 2019, a introduit des mesures pour améliorer la représentation des femmes au sein de l'Assemblée nationale. Dès les élections législatives de 2023, le nombre de sièges est passé de 83 à 109, avec 24 sièges réservés exclusivement aux femmes, soit un siège par circonscription électorale. Cette réforme vise à garantir une présence féminine accrue dans les instances décisionnelles du pays. La création de l'Institut National de la Femme et la nomination d'une femme au poste de la Présidente témoignent d'importants efforts pour renforcer la participation des femmes à la prise de décision. Cela crée un environnement propice à la réalisation des trois résultats transformateurs de l'UNFPA et du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

Entre 2020 et 2022, le Bénin tout comme le monde entier, a connu la pandémie de COVID-19 précisément en mars 2020, le Bénin a enregistré beaucoup de cas selon l'Organisation Mondiale de la Santé. Une campagne nationale de vaccination a débuté le 29 mars 2021 avec l'administration des doses des vaccins. En réponse à la pandémie, le gouvernement béninois a mis en place diverses mesures préventives et restrictives pour limiter la propagation du virus. L'UNFPA a contribué par l'entremise du SNU et de manière directe à cette réponse de la

pandémie entre 2020 et 2022. Le 16 mars 2022, ces mesures ont été levées pour favoriser la relance des activités de développement économiques, culturelles et sociales.

Entre 2023 et 2024, le Bénin a mis en œuvre plusieurs stratégies et politiques intégrant les dynamiques de population, notamment : (i) la Participation au projet SWEDD : Le Bénin a rejoint le projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD), soutenu financièrement par la Banque mondiale et techniquement par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). Ce projet vise à accélérer la transition démographique, à générer le dividende démographique et à réduire les inégalités de genre dans la région du Sahel, (ii) le Renforcement des capacités institutionnelles : La Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD), a été active dans l'élaboration et le suivi des politiques de développement. Ses attributions incluent la veille stratégique, la planification du développement, le suivi des politiques sectorielles, l'intégration des dynamiques démographiques et le soutien au développement local.

Ces initiatives reflètent l'engagement du Bénin à intégrer les dynamiques de population dans ses politiques de développement, en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes, la planification stratégique et le développement local.

Le taux de prévalence de la contraception moderne au Bénin, c'est-à-dire la proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans utilisant des méthodes contraceptives modernes, a évolué au fil des ans (12,1% en 2017-2018. Voici un aperçu des statistiques disponibles : en 2012 : Moins d'une femme mariée sur dix utilisait une méthode contraceptive moderne, en 2017 : Le taux de prévalence contraceptive était de 12,4 %, en 2019 : environ 35,6 % des femmes béninoises n'avaient pas accès aux services de planification familiale, malgré leur désir d'éviter une grossesse. En 2022 : Le Bénin s'était fixé comme objectif d'atteindre un taux de prévalence de la contraception moderne de 25 %. Mais en 2026 : Les objectifs actuels visent à augmenter le taux de prévalence des contraceptifs modernes chez toutes les femmes de 11,7 % à 18 %.

Ces chiffres reflètent les efforts continus du Bénin pour améliorer l'accès et l'utilisation des méthodes contraceptives modernes.

Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale se réfèrent à la proportion de femmes qui souhaitent retarder ou éviter une grossesse mais n'utilisent pas de méthode contraceptive efficace. Au Bénin, ces besoins restent élevés, reflétant un écart significatif entre les intentions reproductives des femmes et l'utilisation effective de la contraception.

Selon les données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) de 2017-2018, environ 32 % des femmes en union âgées de 15 à 49 ans au Bénin avaient des besoins non satisfaits en planification familiale et de 33,0 pour cent pour les jeunes filles âgées de 15 à 19 ans.

Cette situation souligne la nécessité de renforcer les services de planification familiale pour répondre aux besoins des femmes béninoises, en particulier dans les zones rurales où l'accès aux services est limité.

Le taux de mortalité brut au Bénin était de 7,7 décès pour 1 000 personnes en 2018 puis en 2021, ce taux est passé à 9,43 décès pour 1 000 personnes, correspondant à un total de 122 614 décès enregistrés cette année-là. Ce taux représente le nombre de décès survenus dans la population générale, sans distinction d'âge. Il est influencé par divers facteurs, notamment les conditions sanitaires, les infrastructures de santé, les politiques publiques et les comportements sociaux. En ce qui concerne la mortalité infantile, des progrès notables ont été réalisés. Entre les périodes 2017-2018 et 2021-2022, le taux de mortalité néonatale est passé de 30 à 23 décès pour 1 000 naissances vivantes, tandis que le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 96 à 80 décès pour 1 000 naissances vivantes. Selon les résultats de l'Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS) menée au Bénin en 2021-2022, le taux de mortalité maternelle était de 391 décès pour 100 000 naissances vivantes. Par ailleurs, le taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié s'élevait à 80,8%, reflétant les efforts déployés pour améliorer les soins obstétricaux et réduire les risques liés à l'accouchement. Ces données fournissent des indications sur les progrès réalisés et les défis persistants en matière de santé maternelle au Bénin. Sur le plan international, les causes directes de la mortalité maternelle sont l'hémorragie (30-35%), infections (15-20%), hypertension artérielle/prééclampsie et éclampsie (15-20%), avortement à risque (15-20%). Au Bénin, les proportions sont quasiment pareilles.

Selon les données disponibles, l'Indice de parité hommes-femmes pour le Bénin en 2021 est de 0,93. Cet indice mesure l'équilibre entre les sexes dans divers domaines, avec une valeur de 1 indiquant une parité parfaite. Mais l'indice d'inégalité du genre renseigne mieux sur une parité parfaite. Selon l'IDH, le Bénin occupe la 173^{ème} position sur les 185 pays avec une valeur de 0,848. Malgré un arsenal important de réformes et de lois, et la politique nationale de promotion de l'égalité des sexes avec plusieurs plans d'action et procédures opérationnelles normalisées, l'inégalité entre les sexes reste préoccupante en raison de la persistance de normes sociales néfastes, de l'insuffisance des ressources allouées aux services sociaux, de la pauvreté, du faible niveau d'éducation des femmes et des filles. La violence basée sur le genre touche 45,9 pour cent des femmes et 67,1 pour cent des adolescents âgés de 15 à 19 ans en 2022 (Étude nationale sur la VBG 2022). Bien que l'âge légal au mariage soit de 18 ans, 5,9 pour cent des filles sont mariées avant l'âge de 15 ans et 31,8 pour cent avant 18 ans. Le mariage des enfants affecte davantage les zones rurales et les filles pauvres ; 16,2 pour cent des filles âgées de 15 à 19 ans sont mariées dans les zones rurales contre 8,5 pour cent dans les zones urbaines. C'est dans le nord qu'il est le plus élevé : Donga (28,8 %), Atacora (27,4 %) et Alibori (21,6 %). Si le mariage des enfants et les grossesses précoces avaient pris fin en 2015, les gains annuels immédiats au Bénin auraient pu être équivalents à 23 millions de dollars, passant à 541 millions de dollars d'ici 2030. Les mutilations génitales féminines sont plus pratiquées dans la région du Nord, atteignant 37,6 pour cent dans le Borgou.

Le 9^{ème} et le 10^{ème} programme ont connu des interventions et réalisations stratégiques similaires à quelques différences près. Les théories de changement des 2 programmes pourraient être des éléments d'orientation dans la compréhension. Ces réalisations ont été possibles grâce à des partenariats actifs établis avec des acteurs nationaux, bilatéraux, multilatéraux, philanthropiques, universitaires, du secteur privé et de la société civile. Les défis ont été surtout de : a) déconstruire les normes sociales néfastes qui entretiennent la pratique de la violence basée sur le genre et les pratiques défavorables à l'utilisation des services de santé maternelle et de planification familiale; b) soutenir la fonctionnalité des services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence de qualité jusqu'au dernier kilomètre; (c) réduire les délais de recours aux services ; (d) soutenir la fonctionnalité des mécanismes de coordination intra-sectoriels et intersectoriels, impliquant les acteurs privés, publics et locaux ainsi que les donateurs et les partenaires ; e) opérationnaliser l'approche de "financing"; f) poursuite de la production de données ventilées, y compris au niveau décentralisé, afin d'améliorer le suivi des progrès et le ciblage des personnes les plus exposées au risque d'être laissées pour compte (adolescents et jeunes et personnes avec handicaps); (g) la propagation de l'insécurité dans le nord du pays.

3. Programme de pays de l'UNFPA

L'UNFPA travaille avec le Gouvernement du Bénin depuis 1974 pour améliorer la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR), promouvoir l'égalité de genre, la santé maternelle, réaliser les droits et les choix des jeunes et renforcer la production et l'utilisation de données démographiques ainsi que la production et ou l'actualisation des documents de politique et stratégies pour le développement. L'UNFPA applique actuellement le 10^{ème} programme de pays en République du Bénin.

Les 9^{ème} et 10^{ème} Programme de pays respectivement 2019-2023 & 2024-2026 sont alignés avec les Plans Stratégiques de l'UNFPA (2018-2021 & 2022-2025), l'UNDAF 2019-2023 et le Cadre de Coopération (UNSDCF 2023-2026), les Programmes d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021 & 2021-2026), le Plan National de Développement (PND) 2018-2025. En 2018 et en 2023, le bureau de pays de l'UNFPA du Bénin s'est engagé respectivement dans le processus d'alignement des 9^{ème} et 10^{ème} Programme de pays sur le Plan stratégique 2018-2021 et 2022-2025 de l'UNFPA. Ces programmes ont été élaborés en collaboration avec le gouvernement, la société civile, les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, y compris les organismes des Nations Unies, le secteur privé et le monde universitaire.

Le bureau de pays de l'UNFPA du Bénin met en œuvre son programme de pays selon les modes d'engagement suivants : (i) plaidoyer et dialogue sur les politiques, (ii) renforcement de capacités, (iii) gestion des connaissances, (iv) partenariats et coordination, et (v) fourniture de services. L'objectif global de l'UNFPA Bénin au 9^{ème} et au 10^{ème} programme de pays 2019-2023 et 2024-2026

sont énoncés dans les Documents de programme pays. Les programmes de pays contribuent aux résultats de l'UNDAF 2019-2022 et l'UNSDCF 2023-2026, aux Plans stratégiques 2018-2021 et 2022-2025 de l'UNFPA respectivement et aux priorités nationales telles que :

- Accroître le bien-être social de la population de manière durable et Développer un capital humain sain, compétent et compétitif.
- Accélérer la transformation structurelle de l'économie et renforcer la résilience des populations et des systèmes, l'accès inclusif et de qualité aux services sociaux de base et à la protection sociale et enfin consolider la démocratie, l'Etat de droit, la bonne gouvernance et la cohésion sociale.
- Accélérer l'obtention des trois (03) résultats transformateurs à savoir zéro besoin non satisfait en PF, zéro décès maternel et zéro violence basée sur le genre et pratiques néfastes.

Aussi bien le 9^{ème} Programme (2019-2023) que le 10^{ème} programme 2024-2026 comportent six (06) domaines thématiques de programmation que sont (i) politique et redevabilité ; (ii) qualité des soins et des services ; (iii) normes sociales et de genre ; (iv) changements et données démographiques ; (v) l'action humanitaire ; et (vi) adolescent(e)s et jeunes avec 04 produits (outputs) pour le 10^{ème} programme interconnectés que sont :

- L'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs pour les adolescents et les jeunes, et les femmes, en particulier les plus défavorisées, y compris dans les situations d'urgence.
- Renforcer les mécanismes de prise en charge psychosociale et promouvoir la transformation des normes sociales discriminatoires au sein des communautés, en faveur de l'autonomisation des adolescents et des jeunes, des femmes et des filles, et des personnes vulnérables leur permettant d'utiliser les services sociaux disponibles et de prévenir les violences basées sur le genre.
- Renforcer les capacités opérationnelles des structures au niveau central, intermédiaire et périphérique pour garantir l'accès universel à des informations essentielles et à des services intégrés de qualité en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, de planification familiale et de lutte contre la violence basée sur le genre, y compris dans les situations d'urgence, pour les adolescents et les jeunes, les femmes en âge de procréer, les femmes enceintes et celles qui viennent d'accoucher, les nouveau-nés, les personnes handicapées et les autres personnes vulnérables vivant dans les zones périurbaines et rurales.
- Renforcer les capacités des institutions nationales et décentralisées chargées de la collecte des données pour produire des statistiques désagrégées de qualité, pour la prise de décision et le ciblage des personnes les plus exposées au risque d'être laissées pour compte, ainsi que pour le suivi des politiques et programmes nationaux et des engagements internationaux (ODD, CIPD, 3 TR).

Tous ces produits (outputs) contribuent à la réalisation des résultats du Plan stratégique 2022-2025, des résultats de l'UNSCDF et des priorités nationales ; ils entretiennent une relation multidimensionnelle avec ces résultats (outcomes).

Produit (output) 1 : (Politique, redevabilité et Actions humanitaires)

D'ici 2026, les ministères sectoriels partenaires ont renforcé leur capacité institutionnelle à élaborer, actualiser et coordonner la mise en œuvre, avec la participation active des jeunes, des politiques/stratégies de protection sociale et de résilience afin de faciliter l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs pour les adolescents et les jeunes, et les femmes, en particulier les plus défavorisées, y compris dans les situations d'urgence. Cela a été réalisé à travers : (i) l'élaboration des rapports de mise en œuvre du Plan d'actions de la Commission Nationale sur la Population et le Développement (CNPD), (ii) l'organisation des missions conjointes, (iii) renforcement des capacités de cadres du niveau décentralisé et déconcentré en suivi et évaluation de projets / programmes, genre et environnement, (iv) la participation des réseaux/associations de personnes handicapées, des femmes et des jeunes à la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes relatifs aux 3RT, (v) actualisation, élaboration et ou évaluation des politiques et stratégies, (vi) l'élaboration des rapports annuels de suivis des engagements de la CIPD25 et au-delà.

Produit (output) 2 : (Normes sociales et de genre)

D'ici 2026, les acteurs en charge de la protection sociale à tous les niveaux disposent des capacités opérationnelles appropriées pour renforcer les mécanismes de prise en charge psychosociale et promouvoir la transformation des normes sociales discriminatoires au sein des communautés, en faveur de l'autonomisation des adolescents et des jeunes, des femmes et des filles, et des personnes vulnérables leur permettant d'utiliser les services sociaux disponibles et de prévenir les violences basées sur le genre. Cela a été réalisé à travers : (i) Plan de renforcement de capacités et plan d'action des acteurs des organisations d'hommes et de garçons, (ii) mise en place d'un Comité multisectoriel pour conduire le processus d'existence du mécanisme multisectoriel, (iii) Elaboration de rapports des consultations inclusives et multi acteurs aux niveaux déconcentré et décentralisé, (iv) l'existence d'une plateforme et son plan d'action incluant les SOP, club des hommes s'engagent et leaders d'opinions et travaille de manière inclusive dans le département de l'Atlantique, (v) renforcement de capacités des Réseaux des Femmes Leaders Religieuses et Traditionnelles du Bénin (RFLRTB) sur les thématiques de Compétence de vie, autonomisation des femmes/filles, maintien des filles à l'école et information actualisé sur les services sociaux de base, (vi) renforcement du réseau Afriyan par des jeunes actifs du projet SWEDD au niveau des départements pour la veille

citoyenne en faveur de l'autonomisation des filles et des jeunes en général, (vii) villages qui s'engagent publiquement à abandonner les VBG et les pratiques néfastes.

Produit (output) 3 : (Qualité des soins et des services)

D'ici à 2026, les capacités opérationnelles des structures aux niveaux central, intermédiaire et périphérique sont renforcées pour garantir l'accès universel à des informations essentielles et à des services intégrés de qualité en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, de planification familiale et de lutte contre la violence basée sur le genre, y compris dans les situations d'urgence, pour les adolescents et les jeunes, les femmes en âge de procréer, les femmes enceintes et celles qui viennent d'accoucher, les nouveau-nés, les personnes handicapées et les autres personnes vulnérables vivant dans les zones périurbaines et rurales. Cela a été réalisé à travers : (i) la formation des acteurs sur le DMU pour la SSR en situation d'urgence, (ii) formation des jeunes à l'entrepreneuriat, à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, au changement climatique et à la résilience communautaire par le biais des bootcamps, (iii) des conseils offerts aux jeunes sur la plateforme d'autosoins, (iv) accès des jeunes à la boîte à outils de formation à l'entrepreneuriat, (v) accompagnement des jeunes dans le développement de leurs initiatives économiques et/ou (sociales), (vi) mise en œuvre des recommandations issues des supervisions dans les département soutenus par le programme, (vii) l'implication des leaders communautaires dans l'organisation des références pour les cas d'urgence.

Produit (output) 4 : [Changement s et données démographiques]

D'ici 2026, les institutions nationales et décentralisées chargées de la collecte des données ont renforcé leurs capacités à produire des statistiques désagrégées de qualité, pour la prise de décision et le ciblage des personnes les plus exposées au risque d'être laissées pour compte, ainsi que pour le suivi des politiques et programmes nationaux et des engagements internationaux (ODD, CIPD, 3 TR). Cela a été réalisé à travers : (i) la mise à jour du DHIS2 pour prendre en compte les outils de monitoring SONU, (ii) la mise à jour de SiDoFFE pour prendre en compte les données sur les VBG en situation d'urgence, (iii) la production du rapport de suivi des engagements ICPD, (iv) la disponibilité du rapport de la cartographie du RGPH5, (v) la disponibilité du rapport 2023 sur les statistiques de l'Etat Civil, (vi).

Le bureau de pays de l'UNFPA Bénin participe également aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies, dans le but d'assurer la coordination inter-agences et l'obtention efficace et efficiente de résultats tangibles à l'appui du programme de développement national et des ODD.

L'élément central de l'évaluation est l'analyse de la logique et de la cohérence interne de la théorie du changement du programme de pays. La théorie du changement (annexe A) décrit comment et pourquoi l'ensemble des activités prévues dans le cadre du programme de pays devraient contribuer à une séquence de résultats conduisant à l'objectif stratégique de l'UNFPA. Elle explique comment

les activités entreprises contribuent à une chaîne de résultats qui mènent aux résultats escomptés ou observés. Lors de la phase de conception, les évaluateurs effectueront une analyse approfondie de la théorie du changement du programme de pays et de sa logique d'intervention. Cela les aidera à affiner les questions d'évaluation (voir les questions préliminaires dans la section 5.2), à identifier les indicateurs clés pour l'évaluation, à planifier la collecte de données (et à identifier les lacunes potentielles dans les données disponibles), et à fournir une structure pour la collecte, l'analyse des données et la formulation des réponses aux questions d'évaluation. L'examen, par les évaluateurs, de la théorie du changement (sa validité et son exhaustivité) est également crucial en vue d'éclairer la préparation de la théorie du changement du prochain programme de pays.

Le 10^{ème} Programme de pays de l'UNFPA Bénin 2024-2026 est basé sur le cadre de résultats suivant :

Bénin/Cadre de résultats du 10^{ème} Programme de pays de l'UNFPA 2024-2026

<p>Document de programme pays Objectif /vision : le programme prévoit d'accélérer la réalisation du plan stratégique 2022-2025 du FNUAP et les trois résultats transformateurs en mettant l'accent sur la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale de 29,88 à 25 pour cent comme point d'entrée, pour une réduction de 10% au moins des décès maternels évitables, tout en assurant la promotion des services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence et la réduction de la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes grâce à une approche intégrée.</p>	
<p>Priorité(s) nationale(s) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Programme d'action gouvernemental 2021-2026 : Accroître le bien-être social de la population de manière durable. ● Plan national de développement 2018-2025 : Développer un capital humain sain, compétent et compétitif
<p>UNSDCF - résultat(s) (outcome(s)):</p>	<p>D'ici 2026, la population béninoise, en particulier les personnes vulnérables, utilise de manière continue et équitable des services sociaux de base et une protection sociale de qualité.</p>
<p>Résultat(s) (outcomes) correspondant(s) du Plan stratégique de l'UNFPA : 1: Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025; 2: Accélération de la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025; 3: Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● D'ici 2025, la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale s'est accélérée. ● D'ici 2025, la réduction des décès maternels évitables s'est accélérée. ● D'ici 2025, la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes s'est accélérée.

<p>Produits (outputs) du 10^{ème} Programme de pays de l'UNFPA Bénin :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● D'ici 2026, les ministères sectoriels partenaires ont renforcé leur capacité institutionnelle à élaborer, actualiser et coordonner la mise en œuvre, avec la participation active des jeunes, des politiques/stratégies de protection sociale et de résilience afin de faciliter l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs pour les adolescents et les jeunes, et les femmes, en particulier les plus défavorisées, y compris dans les situations d'urgence. ● D'ici 2026, les acteurs en charge de la protection sociale à tous les niveaux disposent des capacités opérationnelles appropriées pour renforcer les mécanismes de prise en charge psychosociale et promouvoir la transformation des normes sociales discriminatoires au sein des communautés, en faveur de l'autonomisation des adolescents et des jeunes, des femmes et des filles, et des personnes vulnérables leur permettant d'utiliser les services sociaux disponibles et de prévenir les violences basées sur le genre. ● D'ici à 2026, les capacités opérationnelles des structures aux niveaux central, intermédiaire et périphérique sont renforcées pour garantir l'accès universel à des informations essentielles et à des services intégrés de qualité en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, de planification familiale et de lutte contre la violence basée sur le genre, y compris dans les situations d'urgence, pour les adolescents et les jeunes, les femmes en âge de procréer, les femmes enceintes et celles qui viennent d'accoucher, les nouveau-nés, les personnes handicapées et les autres personnes vulnérables vivant dans les zones périurbaines et rurales. ● D'ici 2026, les institutions nationales et décentralisées chargées de la collecte des données ont renforcé leurs capacités à produire des statistiques désagrégées de qualité, pour la prise de décision et le ciblage des personnes les plus exposées au risque d'être laissées pour compte, ainsi que pour le suivi des politiques et programmes nationaux et des engagements internationaux (ODD, CIPD, 3 TR).
---	--

Cycle d'assistance : 10^{ème} Programme de pays de l'UNFPA Bénin - Domaines d'intervention :

Pour le Produit 1 :

- Appuyer la mise à jour des politiques, stratégies et plans existants, ou l'élaboration de nouveaux plans, afin de renforcer les services intégrés qui comprennent la planification familiale, la santé et les droits sexuels et reproductifs, les soins obstétricaux et néonataux d'urgence, le VIH, la réponse à la violence basée sur le genre pour les adolescents, les filles et les femmes ;
- Accroître le leadership et la participation des jeunes à la prise de décision, et dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques par le renforcement des capacités des organisations dirigées par des jeunes ;
- Intensifier par le biais de campagnes de communication stratégique, la mobilisation des principaux acteurs et partenaires (donateurs, secteurs privés, OSC) pour soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre effective des politiques/stratégies et des lois ;
- Responsabiliser, par une campagne de sensibilisation et de communication stratégique sur les lois et les politiques, les adolescents, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées en tant que détenteurs de droits, afin de protéger leurs droits à des services décents ;
- Soutenir l'élaboration d'une stratégie de financement pour combler le déficit de financement pour la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales ;
- Contribuer à la création de partenariats et de coalitions pour la mobilisation des ressources et pour les actions concertées.

Pour le Produit 2 :

- Renforcer les capacités des acteurs communautaires (jeunes, réseaux traditionnels et religieux) et des bénéficiaires (adolescents, femmes et personnes handicapées) à promouvoir, par le dialogue inclusif et intergénérationnel, les valeurs culturelles positives et à transformer les normes sociales néfastes qui entravent l'utilisation des services ;
- Engager les chefs religieux et traditionnels progressistes à changer les normes sociales, dans le cadre des plateformes existantes ou des nouvelles coalitions ;
- Renforcer la participation des jeunes et des femmes à la prise de décisions ;

- Soutenir la mobilisation sociale et le plaidoyer pour promouvoir des normes sociales positives et l'inclusion sociale ;
- Renforcer les mécanismes communautaires de protection des populations vulnérables, en utilisant l'approche de la masculinité positive, afin d'éliminer la violence basée sur le genre, les grossesses et mariages précoces et les mutilations génitales féminines ;
- Autonomiser, par le biais de partenariats stratégiques, les adolescentes et les femmes pour améliorer leur bien-être socio-économique, grâce à l'innovation, l'esprit d'entreprise/l'employabilité et l'accès aux actifs et services financiers ;
- Améliorer la connaissance des textes réglementaires et législatifs chez les jeunes, les femmes et la communauté ;
- Renforcer l'intégration et la coordination des interventions et des financements, y compris au niveau décentralisé.

Pour le Produit 3 :

- Renforcer et systématiser un ensemble intégré et essentiel de services comprenant la planification familiale, la santé et les droits sexuels et reproductifs, les soins obstétricaux et néonataux d'urgence, le VIH, la réponse aux violences basées sur le genre pour les adolescents et les filles ;
- Renforcer les capacités des prestataires de services par le biais de formations, de suivi, de supervision, d'encadrement/tutorat/mentorat, de système de motivation du personnel de santé ;
- Soutenir les établissements de santé en équipements et fournitures médicaux,
- Renforcer la gestion de la chaîne logistique et la fonctionnalité du réseau national de soins obstétricaux et néonataux d'urgence ;
- Intensifier les interventions visant à améliorer la qualité des services en renforçant la surveillance et l'examen des décès maternels, en encadrant et en mettant en œuvre les recommandations y afférentes ;
- Améliorer l'accès aux services grâce à des mécanismes améliorés de transfert rapide de la communauté au centre de soins de santé, connaissances communautaires renforcées en matière de reconnaissance des signes de dangers de la grossesse et

	<p>de l'accouchement et l'extension progressive de l'éducation sexuelle complète, y compris la promotion de la gestion de l'hygiène menstruelle et de l'autosoin ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer le plaidoyer et le partenariat pour la mise en œuvre de moyens innovants pour le transport et la distribution des produits, y compris dans les zones transfrontalières ; ● Améliorer le cadre de coordination aux niveaux décentralisés grâce à une assistance technique de proximité et de qualité pour l'efficacité de la mise en œuvre des interventions ; ● Suivre l'accès aux services sociaux pour les jeunes, les femmes et les filles, les personnes handicapées et les populations stigmatisées, y compris l'application de mesures de remédiation / résilience dans les zones frontalières. <p>Pour le Produit 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer les mécanismes de collecte, de centralisation, d'analyse et de publication de données ventilées complètes aux niveaux national, décentralisé et sectoriel ; ● Soutenir les plates-formes de collecte de données existantes, y compris dans les situations d'urgence ; ● Renforcer l'analyse et la publication des données, y compris les statistiques des faits d'état civil, pour le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes, y compris les objectifs de développement durable ; ● Contribuer au renforcement des capacités de coordination des systèmes de collecte de données et de production de preuves pour une planification intégrée, y compris le développement de solutions innovantes grâce au renforcement des compétences techniques ; ● Soutenir les recherches opérationnelles, les analyses approfondies des données du recensement, de l'enquête par grappes à indicateurs multiples, et d'autres bases de données disponibles en vue de la production de rapports thématiques pertinents ; ● Renforcer les partenariats pour la mobilisation des ressources pour le recensement et les enquêtes démographiques et de santé ;
--	---

	<ul style="list-style-type: none">● Soutenir l'utilisation des données à tous les niveaux dans l'évaluation des politiques et stratégies nationales ;● Soutenir le renforcement des capacités, y compris par des formations à l'alerte précoce, à la préparation et à la réponse aux crises, et un ensemble commun de données opérationnelles sur la population.
--	---

NB :

- *Les activités initialement planifiées et mises en œuvre ;*
- *En gras* : activités qui n'étaient pas initialement planifiées mais qui ont été mises en œuvre (par exemple, des activités en réponse à une (nouvelle) urgence humanitaire);
- *En italique* : activités initialement planifiées mais qui n'ont pas été mises en œuvre.

4. But, objectif et champ de l'évaluation

4.1. But

Comme indiqué dans la politique d'évaluation de l'UNFPA (2024), l'évaluation répondra aux quatre objectifs principaux suivants: (i) superviser et démontrer la responsabilité envers les parties prenantes sur la performance dans l'obtention des résultats de développement et sur les ressources investies ; (ii) soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes pour éclairer les programmes de développement, de réponse humanitaire et de paix ; et (iii) regrouper et partager les bonnes pratiques et les preuves d'évaluation crédibles pour soutenir l'apprentissage organisationnel sur la manière d'obtenir les meilleurs résultats ; et (iv) responsabiliser les acteurs communautaires, nationaux et régionaux.

4.2. Objectifs

Les **objectifs** de cette évaluation de programme de pays sont de :

- I. Fournir une appréciation indépendante des 9^{ème} et 10^{ème} Programme de pays de l'UNFPA Bénin 2019-2023 et 2024-2026 au bureau de pays de l'UNFPA Bénin, aux parties prenantes nationales et aux détenteurs de droits, au UNFPA WCARO, au siège de l'UNFPA ainsi qu'au public en général.
- II. Élargir la base de données factuelles pour la conception du prochain cycle de programme.

Les **objectifs spécifiques** de cette évaluation de programme de pays sont de :

- i. Fournir une appréciation indépendante concernant la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du soutien de l'UNFPA.
- ii. Fournir une appréciation sur la couverture géographique et démographique de l'aide humanitaire de l'UNFPA sur Covid 19 sur la période 2019-2021 et la capacité de l'UNFPA de connecter le soutien immédiat et vital aux objectifs de développement à long terme.
- iii. Fournir une appréciation sur le rôle joué par le bureau de pays de l'UNFPA Bénin concernant les mécanismes de coordination de l'UNCT en vue d'améliorer la contribution collective des Nations Unies aux résultats du développement. En outre, l'évaluation fournira une appréciation sur le rôle joué par le bureau de pays de l'UNFPA Bénin concernant les mécanismes de coordination de l'HCT en vue d'améliorer la réponse humanitaire et de garantir la contribution au relèvement à plus long terme s'agissant de covid 19.
- iv. Tirer des conclusions de la coopération passée et actuelle, et fournir un ensemble de recommandations claires, stratégiques et concrètes pour le prochain cycle de programme.

4.3. Champ de l'évaluation

Couverture géographique

L'évaluation couvrira les départements de l'Atlantique, du Littoral, de l'Ouémé, du Plateau, du Mono, du Zou, des Collines, du Borgou, du Couffo, de l'Alibori, de l'Atacora et la Donga, bref les 12 départements du Bénin où l'UNFPA a mis en œuvre des interventions.

Portée thématique

L'évaluation couvrira les domaines thématiques suivants du 10^{ème} programme de pays : (i) politique et redevabilité ; (ii) qualité des soins et des services ; (iii) normes sociales et de genre ; (iv) changements et données démographiques ; (v) l'action humanitaire ; et (vi) adolescent(e)s et jeunes. En outre, l'évaluation couvrira des questions transversales, telles que les droits de l'homme ; l'égalité des sexes ; l'inclusion du handicap, etc., et des fonctions transversales, telles que la coordination ; suivi et évaluation (S&E); innovation ; mobilisation des ressources ; partenariats stratégiques, etc..

Cadre temporel

L'évaluation couvrira les actions planifiées et/ou mises en œuvre pendant la période couverte par le 9^{ème} et le 10^{ème} programme de pays : de janvier 2019 à juin 2025.

5. Critères d'évaluation et questions préliminaires d'évaluation

5.1. Critères d'évaluation

Conformément à la méthodologie décrite dans la section 6 (ci-dessous) et dans le [Manuel d'évaluation de l'UNFPA](#), l'évaluation examinera les quatre critères d'évaluation du CAD de l'OCDE suivants: pertinence, efficacité, efficience et durabilité.⁴ L'évaluation utilisera également les critères propres à l'évaluation de l'aide humanitaire - couverture et connectivité - pour déterminer dans quelle mesure : (i) l'UNFPA a été en mesure de fournir des services vitaux aux populations affectées les plus difficiles à atteindre ; et (ii) de renforcer le lien entre développement, aide humanitaire et maintien de la paix, ainsi que de contribuer au renforcement de la résilience.

Critères	Définition
Pertinence	La mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention répondent aux besoins, politiques et priorités des titulaires de droits, du pays

⁴ Pour la liste complète des critères d'évaluation du CAD de l'OCDE (définitions et principes d'utilisation) : <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-adaptees-evaluation-dec-2019.pdf>.

	et des partenaires/institutions, et continuent de le faire si les circonstances changent.
Cohérence	La compatibilité de l'intervention avec d'autres interventions dans le pays, le secteur ou l'institution. La recherche de cohérence s'applique à d'autres interventions dans différents domaines thématiques du mandat de l'UNFPA que le bureau de pays met en œuvre (par exemple, les liens entre la programmation SDRS et VBG) et aux projets de l'UNFPA et aux projets mis en œuvre par d'autres agences des Nations Unies, des OING et des partenaires de développement dans le pays.
Efficacité	La mesure dans laquelle l'intervention a atteint, ou devrait atteindre, ses objectifs et ses résultats, y compris tout résultat différentiel entre les groupes
Efficiace	La mesure dans laquelle l'intervention est efficace, ou est susceptible d'être efficace, se traduit par des résultats économiques et opportuns. Les mêmes résultats auraient-ils pu être obtenus avec moins de ressources financières ou techniques, par exemple ?
Durabilité	La mesure dans laquelle les ayants droits nets de l'intervention continuent, ou sont susceptibles de continuer (même si, ou quand, l'intervention prend fin).

Critère humanitaire spécifique	Définition
Couverture	La mesure dans laquelle les principaux groupes de population confrontés à des conditions de vie potentiellement mortelles ont été touchés par l'action humanitaire. Les évaluateurs doivent évaluer l'ampleur du biais d'inclusion – c'est-à-dire l'inclusion dans les groupes recevant un soutien de personnes qui n'auraient pas dû l'être (ventilées par sexe, groupe socio-économique et origine ethnique) ; ainsi que l'ampleur du biais d'exclusion, c'est-à-dire l'exclusion de groupes qui auraient dû être couverts mais qui ne l'ont pas été (ventilés par sexe, groupe socio-économique et origine ethnique).
Connectivité	La mesure dans laquelle les activités d'urgence à court terme sont menées dans un contexte qui prend en compte les problèmes à long terme et interconnectés, c'est une approche interconnectée, et cela indique également la complémentarité du FNUAP avec les interventions d'autres partenaires.

5.2. Questions préliminaires d'évaluation

L'évaluation du programme de pays fournira des réponses aux questions d'évaluation (liées aux critères mentionnés ci-dessus). Sur la base de la théorie du changement du programme de pays, le bureau de pays a généré une série de questions d'évaluation préliminaires relatives aux aspects les plus significatifs du programme de pays. Lors de la phase de conception (voir [Manuel](#), chapitre 2), les évaluateurs doivent affiner/préciser les questions d'évaluation (en consultation avec le responsable de l'évaluation du bureau de pays de l'UNFPA Bénin et le GRE). Ils veilleront notamment à ce que chaque question d'évaluation soit accompagnée d'hypothèses pour vérification. Ainsi, pour chaque question d'évaluation, et sur la base d'une analyse critique de la théorie du changement (les différents cheminements dans la chaîne de résultats et la logique interne de la théorie), les évaluateurs sont censés formuler des hypothèses à tester (par la collecte et l'analyse de données) afin de formuler des réponses aux questions d'évaluation. En documentant chaque hypothèse, les évaluateurs seront en mesure d'expliquer pourquoi, et dans quelle mesure, les interventions ont conduit (ou non) aux résultats (outcomes) attendus, d'identifier quels sont les éléments critiques du succès des interventions de l'UNFPA, et d'identifier d'autres facteurs externes qui ont influencé le programme et contribué au changement.

Pertinence

- Dans quelle mesure le programme de pays de l'UNFPA Bénin est-il adapté aux besoins des diverses populations vulnérables et répond-il aux besoins et priorités des groupes vulnérables et marginalisés tels que les adolescents, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées ?
- Dans quelle mesure le programme de pays de l'UNFPA Bénin est-il adapté aux stratégies et politiques nationales de développement et aux engagements internationaux tels que les ODD et la CIPD ?

Cohérence

- Dans quelle mesure le programme de l'UNFPA Bénin a-t-il pris en compte l'intégration des services sur les droits sexuels, la PF, la transformation des normes sociales discriminatoires et les inégalités entre les sexes dans ses activités, spécifiquement au niveau des populations vulnérables en s'appuyant sur des partenariats stratégiques nationaux, onusiens ou autres partenaires ?
- Dans quelle mesure le programme de l'UNFPA Bénin a-t-il pu tirer parti de partenariats stratégiques avec des organisations nationales, locales telles que le Réseau des femmes Leaders traditionnelles et religieuses (RFLTR), du réseau des jeunes (AFRYAN) et du réseau des personnes handicapées, pour remplir son mandat consistant à améliorer la santé et les

droits sexuels et reproductifs et l'égalité de genre pour des populations vulnérables et marginalisées ?

Efficacité

- Dans quelle mesure les interventions de l'UNFPA Bénin ont-elles contribué à la réalisation des résultats (effets) du programme de coopération Bénin-UNFPA (à savoir réduire les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, réduire les décès maternels évitables, réduire les violences sexistes) et ont intégré les droits de l'homme, les perspectives de genre, l'inclusion des personnes vivant avec un handicap ?
- Dans quelle mesure le programme pays de l'UNFPA Bénin a-t-il réussi à intégrer les droits de l'homme et les perspectives de l'égalité de genre ainsi que l'implication des jeunes, des femmes et des handicapés lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi et de l'évaluation du programme ?

Efficience

- Dans quelle mesure le programme pays de l'UNFPA Bénin a-t-il tiré le meilleur parti de ses ressources humaines, financières, matérielles et administratives affectées au programme et a utilisé les politiques, procédures et outils appropriés pour atteindre les résultats définis dans le programme de pays ?

Durabilité

- Dans quelle mesure le programme pays de l'UNFPA Bénin a-t-il soutenu ses partenaires de mise en œuvre ainsi que les bénéficiaires (femmes, adolescents, jeunes et handicapés) dans le développement de leurs capacités et l'établissement des mécanismes permettant de garantir la poursuite à long terme des acquis et la durabilité des effets ?

Les questions d'évaluation finales et la matrice d'évaluation seront présentées dans le rapport de conception.

6. Approche et méthodologie

6.1. Approche

Une approche basée sur la théorie du changement

L'évaluation de programme de pays adoptera une approche basée sur la théorie du changement, laquelle décrit comment les actions soutenues par le bureau de pays de l'UNFPA Bénin doivent contribuer à une série de résultats : produits (*outputs*) et résultats (*outcomes*) contribuant à l'objectif général de l'UNFPA. La théorie du changement définit également les liens de causalité entre les résultats ainsi que les hypothèses critiques et les facteurs contextuels qui favorisent ou, au contraire, entravent la réalisation des changements souhaités. Une approche basée sur la théorie

de changement est fondamentale pour identifier « ce qui marche » et « ce qui ne marche pas », et pourquoi. Elle se concentre sur l'analyse des liens de causalité entre les changements (aux différents niveaux de la chaîne de résultats) que la théorie du changement décrit, et elle explore comment les hypothèses (qui sous-tendent ces liens de causalité et facteurs contextuels) ont affecté l'atteinte des résultats escomptés.

La théorie du changement jouera un rôle central tout au long du processus d'évaluation, dès la conception et la collecte de données jusqu'à l'analyse des constats, ainsi que l'articulation des conclusions et des recommandations. L'équipe d'évaluation devra utiliser la théorie du changement qui soutient le 10^{ème} Programme de pays de l'UNFPA Bénin 2024-2026 (voir Annexe A), en vérifier la logique et l'utiliser pour déterminer si les changements escomptés aux niveaux des produits (*outputs*) et résultats (*outcomes*) ont bien eu lieu (ou non) et si les hypothèses sur le changement se sont avérées justes. L'analyse de la théorie du changement constitue, pour les évaluateurs, le cadre de référence pour évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du soutien fourni par le bureau de pays de l'UNFPA Bénin pendant la période du 10^{ème} programme de pays.

Dans le cadre de l'approche basée sur la théorie du changement, les évaluateurs utiliseront une analyse de contribution et détermineront si les principales hypothèses (dans la chaîne des résultats) peuvent être vérifiées. Ils examineront dans quelle mesure les résultats observés confirment la validité de la chaîne de résultats telle que présentée dans la théorie du changement du programme de pays. Enfin, ils recueilleront et examineront des informations sur l'influence que d'autres facteurs peuvent avoir eu dans la réalisation des résultats attendus. Cette analyse de contribution permettra à l'équipe d'évaluation de présenter une description détaillée et crédible de la contribution du 10^{ème} Programme de pays de l'UNFPA Bénin 2024-2026.

Une approche participative

L'évaluation de programme de pays sera basée sur une approche inclusive, transparente et participative, impliquant un large éventail de partenaires et de parties prenantes aux niveaux national et infranational. Le bureau de pays de l'UNFPA Bénin a élaboré une cartographie initiale des parties prenantes (voir Annexe B) aux fins d'identifier les partenaires impliqués dans la préparation et la mise en œuvre du programme de pays, ainsi que les partenaires qui ne travaillent pas directement avec l'UNFPA mais qui jouent pourtant un rôle clé pour l'obtention des résultats attendus. Ces parties prenantes comprennent : représentants du Gouvernement, organisations de la société civile, partenaires de mise-en-œuvre, le secteur privé, le monde universitaire, autres organismes des Nations Unies, bailleurs et, surtout, les détenteurs de droits (notamment les femmes, adolescents jeunes et les handicapés)]. Ces derniers pourront fournir des informations et données que les évaluateurs doivent utiliser pour évaluer la contribution de l'UNFPA aux changements dans chaque domaine thématique du programme de pays. Une attention particulière

sera accordée à la participation des femmes, des adolescentes et des jeunes, notamment ceux des groupes vulnérables et marginalisés (par exemple, personnes handicapées, etc.).

Le gestionnaire de l'évaluation du bureau de pays de l'UNFPA Bénin a créé un Groupe de Référence de l'Évaluation composé des principales parties prenantes du programme de pays, comprenant : la DGEOCS, la DGPD, la DPGF, l'ANSSP, l'INStAD, le PIB, le CERRHUD, CARE, les Pays-Bas, le BP et WCARO.

Le groupe de référence de l'évaluation interviendra à différentes étapes du processus d'évaluation.

Des méthodes mixtes

L'évaluation utilisera principalement des méthodes qualitatives pour la collecte de données, y compris : revue documentaire, entretiens, discussions de groupe et observations lors de visites de terrain. Les données qualitatives seront complétées par des données quantitatives pour minimiser les biais et renforcer la fiabilité des résultats. Les données quantitatives seront collectées à travers un examen de documents et autres supports tels que des sites Web et bases de données en ligne, afin d'obtenir des données (d'ordre financier ou sur des indicateurs clés) pour mesurer les changements aux niveaux des produits (*outputs*) et des résultats (*outcomes*).

Les approches complémentaires décrites ci-dessus sont utilisées pour garantir que l'évaluation: (i) réponde aux besoins d'information des utilisateurs de l'évaluation; (ii) s'inscrive dans une approche respectueuse des droits de l'homme et des principes d'égalité de genre tout au long du processus d'évaluation, y compris à travers la participation et la consultation des principales parties prenantes (détenteurs de droits et ceux à qui incombe la responsabilité d'en assurer la réalisation); et (iii) après triangulation des données recueillies, fournisse des informations crédibles sur les avantages pour les détenteurs de droits (femmes, adolescents et jeunes) et autres partenaires du soutien de l'UNFPA.

6.2. Méthodologie

L'équipe d'évaluation doit élaborer la méthodologie d'évaluation conformément à l'approche et aux orientations fournies dans le [Manuel d'évaluation de l'UNFPA](#). Le Manuel aidera les évaluateurs à développer une méthodologie qui répond aux normes de bonne qualité pour l'évaluation à l'UNFPA et aux standards internationaux. Il est essentiel qu'une fois engagés par le bureau de pays de l'UNFPA Bénin, les évaluateurs acquièrent une solide connaissance du [cadre méthodologique de l'UNFPA](#), qui comprend, notamment, [le Manuel d'évaluation](#) et les principes de contrôle et d'assurance qualité de l'évaluation.

L'évaluation de programme de pays sera, en particulier, effectuée conformément aux *Normes et règles d'évaluation de l'UNEG*⁵, aux *Directives éthiques de l'UNEG relatives à l'évaluation*⁶, au *Code de conduite de l'UNEG applicable aux évaluations au sein du système des Nations Unies*⁷, et aux *Directives de l'UNEG pour intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations*⁸. Dans le cadre de leur contrat avec le bureau de pays de l'UNFPA Bénin, les évaluateurs seront invités à signer le Code de conduite de l'UNEG⁹ avant de commencer leur travail.

La méthodologie élaborée par l'équipe d'évaluation, constitue le fondement sur la base duquel elle sera en mesure de développer des réponses factuelles aux questions d'évaluation et de présenter une appréciation solide et crédible du soutien de l'UNFPA au Bénin. La conception méthodologique de l'évaluation comprendra notamment : (i) une théorie du changement ; (ii) une stratégie pour la collecte et l'analyse des données ; (iii) des outils spécialement conçus pour la collecte et l'analyse des données ; (iv) une matrice d'évaluation; et (v) un plan de travail détaillé.

La matrice d'évaluation

La matrice d'évaluation constitue la colonne vertébrale de la conception méthodologique de l'évaluation. Elle contient les éléments essentiels de l'évaluation. Elle décrit (i) ce qui sera évalué : les questions d'évaluation avec des hypothèses de vérification ; et (ii) comment cela sera évalué : méthodes et outils de collecte de données et sources d'informations pour chaque question d'évaluation et hypothèses associées. La matrice d'évaluation joue un rôle crucial avant, pendant et après la collecte des données. La conception et l'utilisation de la matrice d'évaluation sont décrites au chapitre 2, section 2.2.2.2 du [Manuel](#).

- Durant la phase de conception, la matrice permet aux évaluateurs d'élaborer un plan détaillé pour la collecte et l'analyse des données et de préparer les entretiens, les discussions de groupe et les visites de sites. Lors de la phase de conception, l'équipe d'évaluation doit saisir, dans la matrice, les données et les informations résultant de leur revue documentaire, de manière claire et ordonnée. Pendant la phase de terrain, la matrice d'évaluation sert comme document de travail pour garantir que les données et les informations sont systématiquement recueillies (pour chaque question d'évaluation) et qu'elles soient documentées de manière structurée et organisée.
- Tout au long de la phase de terrain, les évaluateurs doivent saisir, dans la matrice, toutes les données et informations recueillies. Le gestionnaire d'évaluation veillera à ce que la matrice soit placée dans un Google drive et vérifiera quotidiennement la matrice d'évaluation pour s'assurer que les données et informations sont correctement compilées. Il/elle alertera

⁵ Document disponible à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>.

⁶ Document disponible (angl.) à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/102>.

⁷ Document disponible (angl.) à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/100>.

⁸ Document disponible à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/980>.

⁹ UNEG Code de conduite: <http://www.unevaluation.org/document/detail/100>.

l'équipe d'évaluation en cas de lacunes nécessitant une collecte de données supplémentaires ou si les données/informations saisies dans la matrice ne sont pas suffisamment claires/précises.

- Durant la phase de rédaction du rapport, les évaluateurs utiliseront les données et informations présentées dans la matrice d'évaluation pour étayer leur analyse (constats) pour chaque question d'évaluation. La matrice entièrement remplie est une annexe indispensable du rapport d'évaluation et le gestionnaire d'évaluation vérifiera que suffisamment de données ont été collectées par les évaluateurs pour étayer leur analyse et, ainsi, répondre à toutes les questions d'évaluation de manière crédible. La matrice permettra aux utilisateurs du rapport d'accéder aux preuves permettant d'établir les résultats de l'évaluation. La confidentialité des répondants doit être assurée dans la manière dont leurs commentaires sont présentés dans la matrice d'évaluation.

Finalisation des questions d'évaluation et hypothèses connexes

En se basant sur les questions préliminaires présentées dans les présents TdR (section 5.2), et en s'appuyant sur la théorie du changement du programme de pays (voir Annexe A), les évaluateurs devront affiner les questions d'évaluation. Dans leur mouture finale, les questions devront refléter les critères d'évaluation (section 5.1) et délimiter clairement le champ d'investigation de l'évaluation de programme de pays. Les questions finales d'évaluation serviront à construire la matrice d'évaluation (voir Annexe C) et seront présentées dans le rapport de conception.

Les questions d'évaluation doivent être complétées par un ensemble d'hypothèses critiques. Partant de la théorie du changement du programme de pays, celles-ci doivent indiquer la manière par laquelle et la raison pour laquelle un changement attendu aura bien lieu. Cela permettra aux évaluateurs d'évaluer si les conditions préalables à la réalisation des produits (*outputs*) et à la contribution de l'UNFPA aux résultats au niveau plus élevé, particulièrement au niveau des résultats (*outcomes*), ont été remplies. La collecte de données, pour chaque question d'évaluation et hypothèses connexes, sera guidée par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs clairement formulés et spécifiés dans la matrice d'évaluation.

La stratégie d'échantillonnage

Le bureau de pays de l'UNFPA Bénin fournira un aperçu initial des interventions soutenues par l'UNFPA, les lieux où celles-ci sont mises en œuvre et les parties prenantes impliquées dans ces interventions. Dans le cadre de ce processus, le bureau de pays de l'UNFPA Bénin devra élaborer une cartographie initiale des parties prenantes afin d'identifier l'éventail des acteurs qui sont directement ou indirectement impliqués, ou affectés par la mise en œuvre du programme de pays (voir Annexe B).

Selon les informations recueillies par le biais d'une revue documentaire et des entretiens avec le personnel du bureau de pays, les évaluateurs mettront à jour et complèteront la cartographie

initiale des parties prenantes. À partir de cette cartographie finale, l'équipe d'évaluation choisira un échantillon des parties prenantes aux niveaux national et infranational à consulter au travers d'entretiens et/ou de discussions de groupe durant la phase de collecte des données. Ces parties prenantes doivent être choisies suivant des critères clairs et suivant une approche d'échantillonnage décrite dans le rapport de conception (pour les orientations sur la manière de choisir un échantillon de parties prenantes, voir [Manuel](#), section 2.3). Dans le rapport de conception, les évaluateurs doivent également indiquer explicitement quels groupes de parties prenantes n'ont pas été inclus et pourquoi. Les évaluateurs doivent viser à choisir un échantillon des parties prenantes aussi représentatif que possible, sachant qu'il ne sera pas possible d'obtenir un échantillon statistiquement représentatif.

L'équipe d'évaluation doit également choisir un nombre de sites qui feront l'objet de visites durant la collecte de données. La justification du choix des sites doit également être fournie dans le rapport de conception. Le bureau du pays de l'UNFPA Bénin fournira aux évaluateurs l'information nécessaire pour accéder aux sites sélectionnés, y compris les exigences logistiques et, le cas échéant, les risques en matière de sécurité. Les sites choisis pour les visites doivent refléter la variété des interventions de l'UNFPA tant en termes de programmation thématique que du contexte de mise en œuvre.

L'échantillon final des parties prenantes et le choix des sites seront déterminés en consultation avec le gestionnaire de l'évaluation, basé sur l'examen du rapport de conception.

La collecte de données

L'évaluation examinera des sources d'information primaires et secondaires. Pour les directives détaillées sur les différentes méthodes de collecte de données généralement utilisées dans les évaluations de programme de pays, voir le [Manuel](#), section 2.2.3.1.

Les données primaires seront recueillies par le biais d'entretiens avec des informateurs clés tant au niveau national qu'infranational (représentants du Gouvernement, représentants des partenaires de mise en œuvre, organisations de la société civile, autres organisations des Nations Unies, bailleurs de fonds et autres parties prenantes), ainsi qu'au travers de discussions de groupe avec les prestataires de services et les détenteurs de droits (notamment les femmes, adolescents et jeunes) et l'observation directe pendant les visites sur sites sélectionnés. Les données secondaires seront collectées grâce à une analyse documentaire approfondie, notamment (mais sans s'y limiter) des documents mis à disposition par le bureau de pays dans le référentiel de documents. L'équipe d'évaluation veillera à ce que les données collectées soient ventilées par sexe, âge, géographie, et autres dimensions pertinentes, telles que le statut de handicap, dans la mesure du possible.

L'équipe d'évaluation consacrera un total de trois (03) semaines à la collecte de données sur le terrain. Les outils de collecte de données que l'équipe d'évaluation développera (par exemple : guides d'entretien pour chaque catégorie de parties prenantes ; thèmes pour et composition des groupes de discussion ; questionnaires d'enquête ; listes de contrôle pour l'observation sur site) doivent être présentés dans le rapport de conception.

L'analyse de données

Les évaluateurs doivent entrer les données qualitatives et quantitatives dans la matrice d'évaluation pour chaque question d'évaluation et chaque hypothèse. Une fois la matrice d'évaluation complétée, les évaluateurs doivent identifier des thèmes récurrents ou émergents sur la base desquels ils pourront formuler des réponses aux questions d'évaluation qui sont solidement fondées sur des données probantes. Ils doivent aussi repérer les aspects qui doivent être examinés plus en détail et pour lesquels des données supplémentaires devront être collectées en vue de répondre de manière complète et argumentée à toutes les questions et, ainsi, de couvrir l'entièreté du champ de l'évaluation (voir le [Manuel](#), Chapitre 4).

Les mécanismes de validation

Tous les constats de l'évaluation doivent être fermement établis sur des faits que les évaluateurs auront préalablement vérifiés. L'équipe d'évaluation utilisera une variété de mécanismes aux fins de garantir la validité des données et des informations recueillies, comme indiqué dans le [Manuel](#) d'évaluation (chapitre 3). La validation des données est un processus qui se poursuit tout au long des différentes phases d'évaluation. Les mécanismes de validation proposés sont présentés dans le rapport de conception. Les évaluateurs veilleront, notamment, à la triangulation systématique des sources de données et des méthodes de collecte des données, et à tenir des réunions d'équipe pour tester, corroborer et analyser les données; le chef d'équipe aura également des échanges réguliers avec le gestionnaire de l'évaluation. À la fin de la phase de terrain, lors d'une réunion de débriefing avec le bureau de pays et le groupe de référence, l'équipe d'évaluation présentera les résultats préliminaires.

Utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre de l'évaluation

Les technologies de l'IA ne peuvent être utilisées dans la gestion et le déroulement de l'évaluation de programme pays, sauf accord écrit préalable du gestionnaire de l'évaluation. Les évaluateurs devront alors divulguer quand et comment divers outils de l'IA ont été utilisés et ils s'engagent à respecter les normes éthiques dans l'application de l'IA, et à s'assurer de l'exactitude des informations ainsi recueillies :

- Autorisation préalable pour l'utilisation d'outils de l'IA : l'utilisation d'outils de l'IA doit être explicitement discutée et approuvée par écrit par le gestionnaire de l'évaluation.

- Déclaration d'utilisation d'outils de l'IA : Si l'utilisation d'outils de l'IA est approuvée, les évaluateurs doivent faire preuve de transparence et indiquer quelle a été l'utilisation de l'IA dans le travail d'évaluation (et autres tâches afférentes).
- Les outils de l'IA utilisés doivent inclure uniquement les outils approuvés par EO.
- Vérification de l'exactitude des informations recueillies : les évaluateurs s'engagent à vérifier avec diligence l'exactitude des résultats générés par l'IA et assument l'entière responsabilité de leur fiabilité et validité
- Utilisation éthique et responsable : les évaluateurs sont tenus de respecter les principes éthiques dans l'utilisation de l'IA, ainsi que les réglementations pertinentes qui régissent l'utilisation de l'IA dans le système des Nations Unies. Les évaluateurs s'engagent à utiliser des outils de l'IA qui respectent les principes de non-discrimination, d'équité, de transparence et de responsabilité. Ils adoptent une approche conforme au principe de « ne laisser personne de côté », afin que l'utilisation des outils de l'IA évite d'exclure ou de désavantager certains groupes.

7. Le processus d'évaluation

Le processus de l'évaluation de programme de pays peut être décomposé en cinq phases différentes, lesquelles comprennent différentes étapes se conduisant par différents produits : la phase préparation ; la phase de conception ; la phase de terrain ; la phase de rédaction du rapport; et la phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation. Les tâches relatives à l'assurance qualité des différents produits doivent être effectuées par le gestionnaire de l'évaluation et le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation à chaque phase et étape, afin d'assurer la production d'une évaluation crédible, utile et effectuée dans les temps impartis.

7.1. La phase préparation ([Manuel](#), chapitre 1)

Le gestionnaire de l'évaluation du bureau de pays de l'UNFPA Bénin dirige la phase de préparation de l'évaluation. Ceci comprend :

- Une discussion préalable du gestionnaire de l'évaluation avec le management pour avoir une vision claire du management et des instructions
- Réunion de lancement et d'orientation de l'évaluation pour le personnel du bureau de pays
- Atelier d'identification et formulation des questions d'évaluation
- Constitution du groupe de référence de l'évaluation
- Rédaction des termes de référence
- Rassembler et maintenir le référentiel de documents
- Cartographie des acteurs du CPE
- Recrutement de l'équipe d'évaluation. Si cela n'a pas été déjà fait au début de la phase de préparation, le YEE peut être recruté avec l'équipe d'évaluation.

Toutes les tâches de la phase de préparation, ainsi que les entités responsables, sont détaillées dans le chapitre 1 du [Manuel](#).

7.2. La phase de conception ([Manuel](#), chapitre 2)

La phase de conception détermine le cadre de l'évaluation. Cette phase comprend :

- Réunion(s) d'introduction entre le gestionnaire et l'équipe d'évaluation
- Réunion d'orientation avec le représentant du bureau de pays et le personnel concerné avec l'équipe d'évaluation
- Examen documentaire par l'équipe d'évaluation et entretiens préliminaires, principalement avec le personnel du bureau de pays
- Approche d'évaluation : analyse critique de la théorie du changement à l'aide de l'analyse des contributions ; affinement des questions d'évaluation préliminaires et développement des hypothèses de vérification; élaboration de la matrice d'évaluation; définition des méthodes de collecte de données et d'échantillonnage
- Échantillonnage des parties prenantes et sélection des sites
- Élaboration du programme de travail de terrain
- Élaboration du plan de communication initial
- Rédaction du rapport de conception (version 1)
- Assurance qualité du rapport de conception (version 1)
- Réunion du GRE autour du rapport de conception
- Rédaction du rapport de conception (version 2)
- Rapport d'assurance qualité du rapport de conception (version 2)

Le **rapport de conception** présente une approche d'évaluation robuste, pratique et réalisable, une méthodologie détaillée et un plan de travail. L'équipe d'évaluation élaborera le rapport de conception en consultation avec le gestionnaire de l'évaluation et le GRE ; le rapport sera soumis au conseiller régional en S&E de l'UNFPA WCARO pour examen.

Les détails sur les activités de la phase de conception ainsi que des conseils sur la manière dont elles doivent être mises en œuvre sont fournies dans le [Manuel](#) (chapitre 2).

7.3. La phase de terrain ([Manuel](#), chapitre 3)

Durant cette phase, l'équipe d'évaluation entreprendra la collecte des données et informations nécessaires pour répondre aux questions d'évaluation. Au terme de la phase de terrain, les évaluateurs effectueront une analyse préliminaire des données recueillies afin d'identifier les constats émergents qu'ils présenteront au bureau de pays et au groupe de référence de l'évaluation. La phase de terrain doit accorder aux évaluateurs le temps suffisant pour collecter des données valides et fiables qui leur permettront de couvrir le champ thématique de l'évaluation de

programme de pays. Une période de trois (03) semaines est planifiée pour cette évaluation. Toutefois, le gestionnaire de l'évaluation, en consultation avec l'équipe d'évaluation, déterminera la durée optimale pour la collecte de données pendant la phase de conception.

La phase de terrain comprend :

- Préparation de la logistiques et autres dispositions pratiques pour la collecte de données
- Lancement de la phase de terrain
- Collecte de données primaires aux niveaux national et infranational
- Collecte de données secondaires
- Collecte de matériel photographique
- Complétion de la matrice d'évaluation
- Atelier d'analyse de données
- Réunion de débriefing et consolidation du feedback ainsi obtenu

À la fin de la phase de terrain, l'équipe d'évaluation tiendra une **réunion de débriefing avec le bureau de pays et le GRE** pour présenter (dans une présentation PowerPoint) son analyse des résultats préliminaires au terme de la collecte de données. La réunion de débriefing constitue une occasion unique pour l'équipe d'évaluation de vérifier, augmenter et préciser les informations collectées ainsi que de susciter des commentaires et de corriger des perceptions ou interprétations erronées.

Les détails sur les activités de la phase de terrain ainsi que des conseils sur la manière dont elles doivent être mises en œuvre sont fournis dans le [Manuel](#) (chapitre 3).

7.4. La phase de rédaction du rapport ([Manuel](#), chapitre 4)

L'une des tâches les plus importantes lors de la rédaction du rapport d'évaluation est son organisation en trois parties interdépendantes, mais distinctes : les constats (réponses aux questions d'évaluation), les conclusions et les recommandations. Ensemble, ils représentent le cœur du rapport. La phase de rédaction comprend :

- Brainstorming sur les retours reçus lors de la réunion de débriefing
- Collecte de données supplémentaires (si nécessaire)
- Consolidation de la matrice d'évaluation
- Rédaction des constats (réponses aux questions d'évaluation) et des conclusions
- Identification des recommandations provisoires (à l'aide de la feuille de travail pour recommandations)
- Rédaction du rapport CPE (version 1), y compris l'assurance qualité par le chef d'équipe
- Assurance qualité du rapport (version 1) et de la feuille de travail pour recommandations par le gestionnaire de l'évaluation et le conseiller S&E du bureau régional

- Réunion du GRE sur le rapport CPE (version 1)
- Atelier de formulation des recommandations avec le GRE
- Rédaction du rapport CPE (version 2), y compris l'assurance qualité par le chef d'équipe
- Assurance qualité de la version 2 du rapport par le gestionnaire de l'évaluation et le conseiller S&E du bureau régional
- Rapport d'évaluation final avec les annexes obligatoires (y compris la matrice d'évaluation dûment complétée)

Le [Manuel](#) (chapitre 4) explique en détail le processus qui doit être suivi tout au long de la phase de rédaction du rapport, y compris les critères et les étapes pour le contrôle de qualité. Le rapport final doit clairement rendre compte de la solidité des preuves sur lesquelles reposent les réponses aux questions d'évaluation (constats), afin de convaincre de la fiabilité et validité de l'évaluation. Les conclusions et recommandations doivent clairement s'appuyer sur les constats de l'évaluation. Chaque conclusion fera référence à la ou aux questions d'évaluation sur la/lesquelles elle se fonde ; tandis que chaque recommandation indiquera la ou les conclusions dont elle découle logiquement.

Le rapport d'évaluation est considéré comme final lorsqu'il est formellement approuvé par le gestionnaire de l'évaluation du bureau de pays de l'UNFPA Bénin.

Au terme de la phase de rédaction du rapport, le gestionnaire de l'évaluation et le conseiller régional en S&E préparent conjointement un EQA interne du rapport final d'évaluation. Le Bureau de l'évaluation indépendant de l'UNFPA conduira l'EQA final, lequel sera publié avec le rapport d'évaluation.

7.5. Phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation ([Manuel](#), chapitre 5)

Cette phase traite de la communication stratégique des résultats de l'évaluation à des publics ciblés, et sur la facilitation de l'utilisation de l'évaluation pour éclairer la prise de décision et l'apprentissage en vue de l'amélioration des programmes et des politiques. Elle établit un pont entre les résultats de l'évaluation et les étapes pratiques nécessaires pour garantir que ceux-ci conduisent à une adaptation significative du programme de pays. Cette phase est celle de diffusion et de la facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation. Elle relève en grande partie de la responsabilité du gestionnaire de l'évaluation, du responsable de la communication du bureau de pays, et d'autres membres du personnel de l'UNFPA. Cependant, l'équipe d'évaluation a un certain nombre de responsabilités :

- Prendre des photographies lors de la collecte de données primaires et tout au long processus d'évaluation

- Adhérer aux directives éditoriales des Nations Unies et du Bureau d'évaluation de l'UNFPA pour garantir des normes éditoriales élevées
- Contribuer au plan de communication de l'évaluation

Les détails sur les activités de la phase de diffusion et de facilitation des résultats de l'évaluation, ainsi que des conseils sur la manière dont elles doivent être mises en œuvre sont fournis dans le [Manuel](#) (chapitre 5).

8. Les produits de l'évaluation

Les produits attendus de l'équipe d'évaluation sont les suivants :

- **Rapport de conception.** Le rapport de conception doit répondre aux préoccupations des TdR en proposant l'approche qui sera utilisée pour l'évaluation, une méthodologie et un plan de travail réaliste. En plus de présenter la matrice d'évaluation, le rapport de conception fournit également des informations sur la situation du pays et la réponse de l'ONU et du FNUAP. La section 2.4 du [Manuel](#) fournit la structure du rapport de conception et des conseils sur la manière de le rédiger.
- **Présentation PowerPoint du rapport de conception.** La présentation (contenu du rapport de conception et plan de travail pour la phase de terrain) aura lieu lors d'une réunion du groupe de référence de l'évaluation. Sur la base des commentaires et suggestions du groupe de référence, du gestionnaire de l'évaluation et du conseiller régional en S&E, l'équipe d'évaluation élaborera la version finale du rapport de conception.
- **Présentation PowerPoint pour la réunion de restitution avec le bureau de pays et le groupe de référence de l'évaluation.** La présentation offrira un aperçu des principaux constats émergents de l'évaluation à la fin de la phase de terrain. Elle servira de base à un échange de vues entre l'équipe d'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Bénin (y compris la direction) et les membres du groupe de référence, lesquels auront ainsi l'opportunité d'apporter des informations complémentaires et/ou de corriger l'interprétation erronée de données ou informations recueillies.
- **Rapport provisoire d'évaluation.** Le rapport provisoire d'évaluation présente les constats, conclusions et recommandations de l'équipe d'évaluation. Il fera l'objet d'un examen par le gestionnaire de l'évaluation, le bureau de pays, le groupe de référence et le conseiller régional en S&E, et l'équipe d'évaluation entreprendra les révisions en conséquence.
- **Feuille de travail pour la formulation des recommandations.** Le processus de co-création des recommandations de l'évaluation se fait sur la base de recommandations provisoires proposées par l'équipe d'évaluation (voir [Manuel](#), section 4.3).
- **Rapport final d'évaluation.** Le rapport final d'évaluation (*maximum 80 pages*, hors pages d'ouverture et annexes) présentera les constats et les conclusions, ainsi qu'un ensemble de recommandations pratiques et réalisables aux fins d'informer le prochain cycle du

programme. Le [Manuel](#) (section 4.5) fournit la structure et les orientations nécessaires à l'élaboration du rapport. L'ensemble des annexes doit être complet et doit inclure la matrice d'évaluation contenant toutes les données et informations collectées ainsi que leurs sources.

- **Présentation PowerPoint des résultats de l'évaluation.** La présentation fournira un aperçu clair des principaux constats, ainsi que des conclusions et recommandations. Elle sera utilisée pour faciliter la diffusion du rapport d'évaluation final.

Le gestionnaire de l'évaluation, en collaboration avec le responsable en communication du bureau de pays de l'UNFPA Bénin, établira:

- **Un abrégé d'évaluation.** Il s'agit d'un document court et concis qui fournira un aperçu des principaux résultats de l'évaluation d'une manière facilement compréhensible et visuellement attrayante, afin de promouvoir leur utilisation par les décideurs et autres parties prenantes. La structure, le contenu et la présentation de l'abrégé d'évaluation devraient être similaires aux abrégés produits par le Bureau de l'évaluation indépendant de l'UNFPA pour les évaluations centralisées.

Tous les produits de l'évaluation seront rédigés en français.

9. Assurance et contrôle qualité

Le système d'assurance et de contrôle de la qualité des évaluations (EQAA) de l'UNFPA veille à la bonne qualité des évaluations. Ce système recouvre deux processus : assurance qualité et contrôle qualité. L'assurance qualité se produit tout au long du processus d'évaluation et implique une approche proactive qui a pour but d'éviter la production d'un rapport d'évaluation non conforme aux TdR. Le contrôle de la qualité a lieu après l'achèvement du processus d'évaluation et se limite au rapport d'évaluation final en vue d'en évaluer la conformité par rapport à des critères spécifiques.

L'EQAA pour cette évaluation sera entrepris conformément aux orientations fournies par [le Bureau indépendant d'évaluation](#). Un élément essentiel du système EQAA est la grille EQA, qui fixe les critères par rapport auxquels les versions 1 et 2 du rapport sont examinées pour vérifier la clarté du rapport, la robustesse méthodologique, la rigueur de l'analyse, la crédibilité des résultats, l'impartialité des conclusions et l'utilité des recommandations.

Le chef de l'équipe d'évaluation joue un rôle déterminant en matière d'assurance qualité. Il/elle doit s'assurer que tous les membres de l'équipe d'évaluation apportent des contributions de qualité (tant sur la forme que sur le fond) et, notamment, que les versions 1 et 2 du rapport d'évaluation

respectent les critères de qualité énoncés dans la grille EQA, avant soumission du rapport au gestionnaire de l'évaluation. La liste ci-dessous décrit les principaux critères de qualité auxquels doivent répondre les versions 1 et 2 du rapport d'évaluation.

- **Résumé** : Fournit un aperçu de l'évaluation. Il est rédigé de manière autonome et comprend les éléments clés suivants : un aperçu du contexte et du programme de pays ; le but, les objectifs et les utilisateurs prévus de l'évaluation ; portée et méthodologie d'évaluation ; résumé des constats les plus significatifs ; principales conclusions ; et recommandations clés. Le résumé est un document autonome qui peut être utilisé (indépendamment du rapport) pour informer la prise de décision.
- **Contexte** : L'objet de l'évaluation (c'est-à-dire les interventions dans le cadre du programme de pays) et le contexte de l'évaluation sont clairement décrits. Les principales parties prenantes sont clairement identifiées et présentées.
- **But, objectifs et portée** : Le but de l'évaluation du programme de pays est clairement décrit. Les objectifs et la portée de l'évaluation sont clairs et réalistes. Les questions d'évaluation sont appropriées pour atteindre les objectifs et le but de l'évaluation.
- **Conception et méthodologie** : L'analyse de la théorie du changement, de la chaîne de résultats ou cadre logique du programme de pays doit être bien articulée. Le rapport doit fournir la justification de l'approche méthodologique et la pertinence des méthodes et outils sélectionnés, ainsi que l'échantillonnage avec une description claire des considérations éthiques. Les contraintes et les limites sont explicites (y compris les limites s'appliquant aux interprétations et aux extrapolations dans l'analyse ; la robustesse des sources de données, etc.).
- **Constats (réponses aux questions d'évaluation)** : Ils sont fondés sur des données probantes et répondent systématiquement à toutes les questions de l'évaluation. Les résultats s'appuient sur des sources de données multiples et crédibles et résultent d'une analyse rigoureuse des données collectées.
- **Conclusions** : elles s'appuient sur des constats crédibles et traduisent le jugement impartial des évaluateurs. Les conclusions sont bien étayées, découlent directement des constats, et donnent une vision plus élargie et plus profonde de la performance du programme de pays.
- **Recommandations** : elles sont formulées de manière claire et découlent logiquement des conclusions. Elles sont présentées en ordre de priorité suivant leur importance, leur urgence et leur impact potentiel.
- **Structure et présentation** : Le rapport est clair, d'une lecture aisée, complète, structuré de manière logique et rédigé conformément au plan présenté dans le Manuel (section 4.5).
- **Principes d'évaluation/thématiques transversales** : les thématiques transversales, en particulier l'approche fondée sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'inclusion du handicap et le ne laisser personne de côté, sont intégrées dans les éléments centraux de

l'évaluation (conception de l'évaluation, méthodologie, constats, conclusions et recommandations).

Basé sur la grille EQA, le système d'assurance et de contrôle de la qualité implique, à différentes étapes du processus d'évaluation : (i) le chef de l'équipe d'évaluation (et chaque membre de l'équipe d'évaluation) ; (ii) le gestionnaire de l'évaluation au sein du bureau de pays de l'UNFPA Bénin ; (iii) le conseiller régional en S&E de l'UNFPA WCARO ; et (iv) le bureau indépendant d'évaluation de l'UNFPA, dont les rôles et les responsabilités respectifs sont décrits dans la section 11.

10. Calendrier indicatif et plan de travail

L'implication de l'équipe d'évaluation commence dès la phase de conception et se termine après la phase de rapport. Le manuel contient des détails complets sur toutes les activités du CPE et doit être utilisé par les évaluateurs tout au long du processus d'évaluation.

Calendrier provisoire des principales tâches et des principaux produits à livrer au cours des phases de conception, de terrain et de rapport du CPE

Tâches principales	Entité responsable	Produits	Durée estimée
Phase de conception			
Réunion d'accueil avec l'équipe d'évaluation	Gestionnaire de l'évaluation et l'équipe d'évaluation		6 semaines
Réunion d'orientation avec le personnel du bureau de pays	Le représentant du bureau de pays et le personnel concerné avec l'équipe d'évaluation		
Examen documentaire et entretiens préliminaires, principalement avec le personnel du bureau de pays	L'équipe d'évaluation		
Approche d'évaluation	L'équipe d'évaluation		
Échantillonnage des parties prenantes et sélection des sites	L'équipe d'évaluation, gestionnaire de l'évaluation	Carte des parties prenantes	
Élaboration du programme de travail de terrain	L'équipe d'évaluation, Gestionnaire de l'évaluation	Programme de travail sur le terrain	

Élaboration du plan de communication initial	Gestionnaire de l'évaluation et chargée de communication du CO	<i>Plan de communication (voir Manuel d'évaluation, chapitre 5)</i>	
Rédaction du rapport de conception (version 1)	L'équipe d'évaluation	Rapport de conception – version 1	
Assurance qualité du rapport de conception (version 1)	Gestionnaire de l'évaluation et le conseiller S&E du bureau régional		
Réunion du GRE autour du rapport de conception	L'équipe d'évaluation, gestionnaire de l'évaluation	Présentation PowerPoint sur le rapport de conception version 1	
Rédaction du rapport de conception (version 2)	L'équipe d'évaluation	Rapport de conception - version 2	
Rapport d'assurance qualité du rapport de conception (version 2)	Gestionnaire de l'évaluation et le conseiller S&E du bureau régional		
Rapport de conception final	L'équipe d'évaluation	Rapport de conception final (voir Manuel d'évaluation, section 2.4.4)	
Phase de terrain			
Préparation de la logistiques et autres dispositions pratiques pour la collecte de données	Gestionnaire de l'évaluation		8 semaines
Collecte de données primaires aux niveaux national et infranational	L'équipe d'évaluation		
Collecte de données secondaires	L'équipe d'évaluation		
Collecte de matériel photographique	L'équipe d'évaluation	Photos (voir Manuel d'évaluation, section 3.2.5)	
Complétion de la matrice d'évaluation	L'équipe d'évaluation	Matrice d'évaluation	
Atelier d'analyse de données	L'équipe d'évaluation		

Réunion de débriefing et consolidation du feedback ainsi obtenu	Evaluation team and CPE manager	Présentation Powerpoint	
Phase de rédaction du rapport			
Consolidation de la matrice d'évaluation	L'équipe d'évaluation	Matrice d'évaluation	12 semaines
Rédaction du rapport CPE (version 1)	L'équipe d'évaluation	Rapport d'évaluation - version 1	
Assurance qualité du rapport (version 1)	Gestionnaire de l'évaluation et le conseiller S&E du bureau régional		
Réunion du GRE sur le rapport CPE (version 1)	L'équipe d'évaluation, gestionnaire de l'évaluation	Présentation PowerPoint	
Atelier de formulation des recommandations avec le GRE	L'équipe d'évaluation, gestionnaire de l'évaluation et membres du GRE	Feuille de travail de recommandations	
Rédaction du rapport CPE (version 2)	L'équipe d'évaluation	Rapport d'évaluation - version 2	
Assurance qualité de la version 2	Gestionnaire de l'évaluation et le conseiller S&E du bureau régional		
Rapport d'évaluation final	L'équipe d'évaluation	Rapport final du CPE (voir Manuel d'évaluation, section 4.5) avec présentation. PowerPoint et piste d'audit.	

Nota Bene : Colonne « Livrables » : En italique : Les livrables sont la responsabilité du CO/CPE Manager ; en gras : Les livrables sont la responsabilité de l'équipe d'évaluation.

11. Gestion de l'évaluation

Le gestionnaire de l'évaluation au sein du bureau de pays de l'UNFPA Bénin, en étroite consultation avec l'Unité de gestion et de coordination (UGC/UNSDCF) qui coordonne le programme de pays, sera responsable de la préparation et de la mise en œuvre de l'évaluation ainsi que de la supervision de l'équipe d'évaluation, conformément aux directives du [Manuel](#) d'évaluation de l'UNFPA. Le gestionnaire supervise l'ensemble du processus de l'évaluation, de la préparation à la diffusion et à la facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation. Il incombe au gestionnaire d'assurer la qualité, l'indépendance et l'impartialité de l'évaluation, conformément aux directives du Bureau indépendant de l'évaluation de l'UNFPA, ainsi qu'aux normes et standards de l'UNEG et aux directives éthiques pour l'évaluation. Les tâches assignées au gestionnaire de l'évaluation sont détaillées, à toutes les étapes du processus, dans le [Manuel](#).

A chaque phase de l'évaluation, le gestionnaire aura besoin du soutien du personnel du bureau de pays de l'UNFPA Bénin. Ainsi, le personnel du bureau de pays a contribué à l'identification des questions d'évaluation et à la préparation des TdR (et des annexes). Ils contribuent également à la compilation des informations de base et de la documentation relative au programme de pays. Lors de la phase de conception et pendant la collecte des données, le personnel du bureau rencontrera l'équipe d'évaluation dans des réunions, ateliers ou interviews (individuelles ou de groupe). Le personnel du bureau fournit également un soutien au gestionnaire de l'évaluation pour la mise en place de la logistique relative aux visites des évaluateurs sur les sites et pour l'organisation d'entretiens et de discussions de groupe avec les parties prenantes aux niveaux national et infranational. Enfin, le personnel du bureau apporte sa contribution à la réponse de la direction et contribue à la diffusion des résultats de l'évaluation.

Les progrès de l'évaluation seront suivis de près par le groupe de référence de l'évaluation (GRE), composé du personnel concerné de l'UNFPA du bureau de pays du Bénin, du personnel de la WCARO, de représentants du gouvernement national du Bénin, de partenaires de mise en œuvre ainsi que d'autres parties prenantes clés, y compris les organisations représentant les groupes vulnérables et marginalisés (voir [Manuel](#), section 1.4). Le GRE garantit la pertinence, la qualité et la crédibilité de l'évaluation. Il fournit des informations à des étapes clés du processus d'évaluation, facilite l'accès de l'équipe d'évaluation aux sources d'information et aux informateurs et assure l'assurance qualité des produits de l'évaluation d'un point de vue technique. Les principales responsabilités du GRE sont :

- Assister le gestionnaire de l'évaluation dans l'élaboration des TdR, y compris la sélection des questions d'évaluation préliminaires.
- Fournir des commentaires sur le rapport de conception.
- Agir en tant qu'interface entre les évaluateurs et les principales parties prenantes de l'évaluation, et faciliter l'accès aux informateurs clés et à la documentation.

- Fournir des commentaires substantiels d'un point de vue technique sur le rapport d'évaluation (version 1).
- Participer à des réunions avec l'équipe d'évaluation.
- Contribuer à la diffusion des résultats de l'évaluation, au partage des connaissances et à l'apprentissage sur la base du rapport d'évaluation, y compris le suivi de la réponse de la direction.

Conformément à la [politique d'évaluation de l'UNFPA](#), le conseiller régional en S&E de WCARO fournit des conseils et un soutien au gestionnaire de l'évaluation à toutes les étapes du processus d'évaluation. En particulier, le S&E régional joue un rôle crucial dans l'assurance qualité des produits de l'évaluation. Cela comprend l'assurance qualité et l'approbation des TdR, la préqualification des consultants, l'assurance qualité et l'évaluation des rapports de conception et d'évaluation. Il/elle contribue également à la diffusion et à l'utilisation des résultats de l'évaluation. Le rôle et les responsabilités du conseiller régional en S&E, à toutes les phases de l'évaluation, sont indiqués dans le manuel.

Le bureau d'évaluation indépendant de l'UNFPA conduit un contrôle indépendant de la qualité du rapport d'évaluation final. Le Bureau publie également le rapport d'évaluation, la fiche de contrôle qualité (EQA) et la réponse de la direction dans la base de [données des évaluations de l'UNFPA](#).

12. Composition de l'équipe d'évaluation

L'évaluation sera menée par une équipe d'évaluateurs externes indépendants, composée de : (i) un/une chef/fe d'équipe ayant la responsabilité globale de la réalisation de l'exercice d'évaluation et (ii) de membres d'équipe qui fourniront une expertise technique dans les domaines thématiques relatifs au mandat de l'UNFPA (SDSR ; adolescents et jeunes ; égalité des sexes). Autonomisation des femmes et dynamique des populations. Au-delà de sa responsabilité principale dans la conception de la méthodologie et la coordination de l'équipe d'évaluation, le/la chef/fe d'équipe assumera aussi le rôle d'expert technique pour un des domaines thématiques dans le cadre du 9^{ème} et 10^{ème} programme de pays de l'UNFPA Bénin.

Le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation sera recruté(e) sur le plan international ou régional, tandis que les membres de l'équipe d'évaluation seront recrutés localement pour assurer une connaissance adéquate du contexte national. Enfin, l'équipe d'évaluation doit avoir le niveau de connaissances requis pour mener des évaluations axées sur les questions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité de genre et être capable de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire et dans un environnement multiculturel.

12.1. Rôles et responsabilités de l'équipe d'évaluation

Chef/fe de l'équipe d'évaluation

Le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation assumera la responsabilité générale de la conception et de la mise en œuvre de l'évaluation. Il/elle sera responsable de la production et de la soumission, dans les délais impartis, de tous les produits, conformément aux TdR. Il/elle dirigera et coordonnera le travail de l'équipe d'évaluation et garantira la qualité des produits de l'évaluation à toutes les étapes du processus. Le gestionnaire de l'évaluation fournira des orientations à l'équipe d'évaluation concernant l'élaboration du rapport de conception, notamment : l'approche méthodologique, le plan de travail et la préparation de la phase de terrain. Il/elle dirigera la rédaction et la présentation du rapport de conception et du rapport d'évaluation (provisoire et final) et jouera un rôle de premier plan dans les réunions avec le groupe de référence de l'évaluation et le bureau de pays. Le/la chef/fe d'équipe sera également responsable de la communication avec le gestionnaire de l'évaluation. Au-delà de ses responsabilités en tant que chef/fe d'équipe, il/elle sera aussi un expert technique responsable d'un des domaines thématiques du programme de pays décrits ci-dessous.

Membre de l'équipe d'évaluation : Expert en matière de SDSR

L'expert en matière de SDSR fournira une expertise sur les services intégrés de santé sexuelle et reproductive, le VIH et autres infections sexuellement transmissibles, la santé maternelle, la planification familiale, la fistule obstétricale, les services de SDSR adaptés aux jeunes, l'éducation complète à la sexualité, les grossesses chez les adolescentes, les SDSR des jeunes femmes et des adolescentes, l'accès aux contraceptifs pour les jeunes femmes et les adolescentes et le leadership. et la participation des jeunes, l'innovation, il/elle contribuera à la conception méthodologique de l'évaluation et participera aux travaux de collecte et d'analyse des données, avec la responsabilité spécifique pour les parties des produits de l'évaluation correspondants à son domaine d'expertise thématique. Il/elle fournira une contribution de fond tout au long du processus d'évaluation, notamment en contribuant à l'élaboration de la méthodologie d'évaluation, du plan de travail de l'évaluation et du programme pour la phase de terrain, et en participant à des réunions avec le gestionnaire de l'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Bénin et le groupe de référence de l'évaluation. Il/elle entreprendra une revue documentaire et conduira des entretiens et des discussions de groupe avec les parties prenantes, comme convenu avec le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation.

Membre de l'équipe d'évaluation : Expert en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes

L'expert en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes fournira une expertise sur les droits humains des femmes et des filles, en particulier les droits sexuels et reproductifs, l'autonomisation des femmes et des filles, l'engagement des hommes et des garçons, ainsi que la VBG et les pratiques néfastes, telles que les mutilations génitales féminines et les mariages

d'enfants, précoces et forcés. Il/elle contribuera à la conception méthodologique de l'évaluation et participera aux travaux de collecte et d'analyse des données, avec la responsabilité spécifique pour les parties des produits de l'évaluation correspondants à son domaine d'expertise thématique. Il/elle fournira une contribution de fond tout au long du processus d'évaluation, notamment en contribuant à l'élaboration de la méthodologie d'évaluation, du plan de travail de l'évaluation et du programme pour la phase de terrain, et en participant à des réunions avec le gestionnaire de l'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Bénin et le groupe de référence de l'évaluation. Il/elle entreprendra une revue documentaire et conduira des entretiens et des discussions de groupe avec les parties prenantes, comme convenu avec le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation.

Membre de l'équipe d'évaluation : Expert en matière de dynamique des populations

L'expert en matière de dynamique des populations fournira une expertise sur les questions de population et de développement, telles que le recensement, le vieillissement de la population, la migration, le dividende démographique, l'environnement et les systèmes statistiques nationaux, l'innovation et les aspects humanitaires du programme. Il/elle contribuera à la conception méthodologique de l'évaluation et participera aux travaux de collecte et d'analyse des données, avec la responsabilité spécifique pour les parties des produits de l'évaluation correspondants à son domaine d'expertise thématique. Il/elle fournira une contribution de fond tout au long du processus d'évaluation, notamment en contribuant à l'élaboration de la méthodologie d'évaluation, du plan de travail de l'évaluation et du programme pour la phase de terrain, et en participant à des réunions avec le gestionnaire de l'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Bénin et le groupe de référence de l'évaluation. Il/elle entreprendra une revue documentaire et conduira des entretiens et des discussions de groupe avec les parties prenantes, comme convenu avec le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation.

12.2. Qualifications et expérience de l'équipe d'évaluation

Chef/fe d'équipe

Les compétences, aptitudes et expérience du/de la chef/fe de l'équipe d'évaluation devraient inclure :

- Un diplôme universitaire de troisième cycle en santé publique, sciences sociales, démographie ou études de population, statistiques, études du développement ou tout autre domaine connexe.
- 10 ans d'expérience dans la conduite ou la gestion d'évaluations dans le domaine du développement international et/ou d'aide humanitaire.

- Connaissance approfondie en matière de génération, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données des recensements de la population et des logements pour le développement, les dynamiques démographiques, la migration et les systèmes statistiques nationaux.
- Une vaste expérience dans la conduite d'évaluations complexes, notamment celles commanditées par les organismes des Nations Unies et/ou autres organisations internationales et ONG.
- Une expertise en matière de dynamique de population et de l'environnement politique du pays.
- **Une expertise confirmée dans un des domaines thématiques du programme de pays couverts par l'évaluation (voir profils d'experts ci-dessous).**
- Une connaissance approfondie des évaluations à base sur la théorie du changement et une maîtrise des méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives, ainsi qu'une capacité à maintenir un niveau élevé de qualité des évaluations conformément aux normes définies par l'UNFPA et l'UNEG.
- Bonne connaissance des stratégies, politiques et cadres humanitaires, du droit international humanitaire et des principes humanitaires, ainsi que de l'architecture humanitaire internationale et des mécanismes de coordination.
- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité, et à veiller à ce qu'il n'y ait aucun effet préjudiciable (principe de l'innocuité).
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation.
- Excellentes compétences pour diriger et coordonner le travail de l'équipe d'évaluation et capacité à partager compétences et connaissances techniques en matière d'évaluation.
- Capacité à encadrer le travail d'un/e jeune évaluateur/rice émergent/e, à créer un environnement propice à sa participation effective au travail de l'équipe d'évaluation, et à apporter la supervision et l'appui nécessaires au renforcement de ses capacités.
- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire d'experts.
- Excellente capacité à analyser et synthétiser de grands volumes de données et d'informations provenant de sources diverses.
- Excellentes aptitudes en matière de relations interpersonnelles et de communication (écrite et orale).
- Expérience de travail dans, ou bonne connaissance de la région et du contexte de développement national du Bénin.
- Excellente maîtrise du français écrit et oral.

Expert en SDSR et en adolescents et jeunes

Les compétences, aptitudes et expérience de l'expert en matière de SDSR devraient inclure :

- Un diplôme universitaire de troisième cycle en santé publique, médecine, financement et économie de la santé, épidémiologie, biostatistiques, sciences sociales ou tout autre domaine connexe.
- 5 à 7 ans d'expérience dans la conduite d'évaluations, de revues, d'analyses, d'études de recherche ou dans le travail de S&E dans le domaine du développement international et/ou d'aide humanitaire.
- Connaissance approfondie de la SDRS, y compris du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles, de la santé maternelle et de la planification familiale et de la fistule obstétricale et/ou d'autres domaines d'expertise si nécessaire.
- Connaissance approfondie des questions concernant les adolescents et les jeunes, en particulier la santé et les droits sexuels et reproductifs des adolescents et des jeunes.
- Bonne connaissance des stratégies, politiques et cadres humanitaires, du droit international humanitaire et des principes, ainsi que de l'architecture humanitaire internationale et des mécanismes de coordination.
- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité, et à veiller à ce qu'il n'y ait aucun effet préjudiciable (principe de l'innocuité).
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation.
- Bonne connaissance des approches et méthodologie d'évaluation et capacité démontrée à appliquer les méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives.
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes.
- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire d'experts.
- Excellentes aptitudes en matière de relations interpersonnelles et de communication (écrite et orale).
- Expérience de travail dans, ou bonne connaissance de la région et du contexte de développement national du Bénin.
- Familiarité avec les mandats et les activités de l'UNFPA ou d'autres organisations des Nations Unies serait un avantage.
- Excellente maîtrise du français écrit et oral et de l'une autre langue nationale.

Expert en égalité des sexes et en autonomisation des femmes

Les compétences, aptitudes et expérience de l'expert en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes devraient inclure :

- Un diplôme universitaire de troisième cycle en études de femmes/genre, droits de l'homme, sciences sociales, études du développement ou tout autre domaine connexe.
- 5-7 ans d'expérience dans la conduite d'évaluations, de revues, d'analyses, d'études de recherche ou dans le travail de S&E dans le domaine du développement international et/ou d'aide humanitaire.

- Connaissance approfondie en matière d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes et des filles, de la VBG et autres pratiques néfastes, telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, précoces et forcés, ainsi que des questions relatives à la masculinité, aux relations de genre et à la sexualité.
- Bonne connaissance des stratégies, politiques et cadres humanitaires, du droit international humanitaire et des principes humanitaires, ainsi que de l'architecture humanitaire internationale et des mécanismes de coordination.
- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité, et à veiller à ce qu'il n'y ait aucun effet préjudiciable (principe de l'innocuité).
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation.
- Bonne connaissance des approches et méthodologie d'évaluation et capacité démontrée à appliquer les méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives.
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes.
- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire d'experts.
- Excellentes aptitudes en matière de relations interpersonnelles et de communication (écrite et orale).
- Expérience de travail dans, ou bonne connaissance de la région et du contexte de développement national du Bénin.
- Familiarité avec les mandats et les activités de l'UNFPA ou d'autres organisations des Nations Unies serait un avantage.
- Excellente maîtrise du français écrit et oral et de l'une autre langue nationale.

Expert dynamique des populations

Les compétences, aptitudes et expérience de l'expert en matière de dynamique des populations devraient inclure :

- Un diplôme universitaire de troisième cycle en démographie ou études de population, statistiques, sciences sociales, études du développement ou tout autre domaine connexe.
- 5 à 7 ans d'expérience dans la conduite d'évaluations, de revues, d'analyses, d'études de recherche ou dans le travail de S&E dans le domaine du développement international et/ou d'aide humanitaire.
- Connaissance approfondie en matière de génération, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données des recensements de la population et des logements pour le développement, les dynamiques démographiques, la migration et les systèmes statistiques nationaux.
- Bonne connaissance des stratégies, politiques et cadres humanitaires, du droit international humanitaire et des principes humanitaires, ainsi que de l'architecture humanitaire internationale et des mécanismes de coordination.

- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité, et à veiller à ce qu'il n'y ait aucun effet préjudiciable (principe de l'innocuité).
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation.
- Bonne connaissance des approches et méthodologie d'évaluation et capacité démontrée à appliquer les méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives.
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes.
- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire d'experts.
- Excellentes aptitudes en matière de relations interpersonnelles et de communication (écrite et orale).
- Expérience de travail dans, ou bonne connaissance de la région et du contexte de développement national du Bénin.
- Familiarité avec les mandats et les activités de l'UNFPA ou d'autres organisations des Nations Unies serait un avantage.
- Excellente maîtrise de français écrit et oral et de l'une autre langue nationale.

13. Budget et modalités de paiement

Les évaluateurs recevront un forfait journalier calculé sur la base de leurs qualifications et expérience, suivant le barème de l'UNFPA.

Les paiements seront effectués comme indiqué ci-dessous :

À l'approbation du rapport de conception	20%
À la remise d'un rapport d'évaluation provisoire de qualité satisfaisante	40%
À l'approbation du rapport d'évaluation final et de la présentation PowerPoint des résultats de l'évaluation	40%

En plus des forfaits journaliers, les évaluateurs recevront une indemnité journalière de subsistance (IJS) conformément aux dispositions de la directive relative aux missions de l'UNFPA, et sur la base des taux applicables de l'IJS des Nations Unies pour le lieu de mission. Les frais de voyage seront réglés séparément.

La répartition provisoire des jours du travail au sein de l'équipe d'évaluation sera la suivante :

	Chef/fe d'équipe	Experts thématiques
Phase de conception	10	08
Phase de terrain	20	20
Phase de rédaction du rapport	20	16
Phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation	2	1
TOTAL (jours)	52	45

Veillez noter que les nombres de jours mentionnés dans le tableau sont indicatifs. La distribution finale du volume du travail et du nombre de jours correspondant pour chaque consultant, sera proposée par l'équipe d'évaluation dans le rapport de conception et sera soumise à l'approbation du gestionnaire de l'évaluation.

14. Bibliographie et ressources

Les documents suivants seront mis à la disposition de l'équipe d'évaluation dès le recrutement effectué :

Documents de l'UNFPA

1. Plan stratégique de l'UNFPA (2014-2017) (y compris les annexes)
<https://www.unfpa.org/resources/strategic-plan-2014-2017>
2. Plan stratégique de l'UNFPA (2018-2021) (y compris les annexes)
<https://www.unfpa.org/strategic-plan-2018-2021>
3. Plan stratégique de l'UNFPA (2022-2025) (y compris les annexes)
<https://www.unfpa.org/unfpa-strategic-plan-2022-2025-dpfpa20218>
4. [FNUAP Politique d'évaluation](#) (2024)
5. UNFPA Evaluation Handbook ([Manuel](#) d'évaluation, disponible en anglais seulement)
6. Évaluations centralisées (du Bureau indépendant d'évaluation de l'UNFPA) qui pertinentes pour l'évaluation du programme de pays :
 - [Évaluation à mi-parcours de la Phase III du Fonds thématique pour la santé maternelle et néonatale 2018-2022](#)
 - [Évaluation formative du soutien de l'UNFPA envers les adolescents et les jeunes](#)
 - *etc.*

Tous les rapports d'évaluation sont disponibles sur : <https://www.unfpa.org/evaluation>

Stratégies, politiques et plans d'action nationaux du Bénin

7. Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021 & 2021-2026) : <https://beninrevele.bj/wp-content/uploads/2017/03/Le-Programme-dActions.pdf> et <https://talontalata.bj/programme/>
8. Plan national de développement : <https://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/presscenter/pressreleases/plan-national-de-developpement-2018-2025-du-benin.html>
9. PNDS 2018-2022 : <https://www.prb.org/wp-content/uploads/2020/06/Benin-Plan-National-de-D%C3%A9veloppement-Sanitaire-2018-2022.pdf>
10. Bénin Alafia : https://www.bj.undp.org/content/dam/benin/docs/pauvrete/Evaluation%20de%20la%20vision%20Benin%202025%20ALAFIA%20-final_resume.pdf
11. PNS 2018-2030 : https://files.aho.afro.who.int/afahobckpcontainer/production/files/VF_PNS_19_01_2020_VF.pdf

12. PO-RMMN 2018 – 2022 :
https://sante.gouv.bj/assets/ressources/pdf/plan_opera_rmmn_2018-2022_vf_validee-1.pdf
13. Plan Riposte COVID :
<https://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/presscenter/articles/le-benin-se-dote-dun-plan-national-integre-de-riposte-contre-la.html>
14. Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 – 2030 :
https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf
15. BCP 2019-2023 : https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDG-UNDAF-Companion-Pieces-2_Bilan_Commun_de_Pays.pdf
16. Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF 2019-2023) :
<https://benin.un.org/sites/default/files/2020-11/UNSCDF%20BON%20VERSION.pdf>
17. Plan-cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable (UNSDCF 2023-2026) :
<https://drive.google.com/drive/folders/1ICF0hIk2KV3nVwnEne4MiDmXAjskoEXZ?role=writer>
18. Listez les stratégies et politiques nationales pertinentes pour chaque domaine thématique du programme de pays :
<https://docs.google.com/document/d/1ir8kEV5vDCpyKhjZ4U4405OI4ZrpR8x/edit>

Documents de programmation du bureau de pays Bénin de l'UNFPA

19. CPD 2019-2023 : <https://digitallibrary.un.org/record/1634678>
20. Bénin /UNFPA 9^{ème} et 10^{ème} Descriptif de programme de pays 2019-2023 et 2024-2026 :
<https://drive.google.com/drive/folders/1ICF0hIk2KV3nVwnEne4MiDmXAjskoEXZ?role=writer>
21. Analyse/bilan commun de pays des Nations Unies (BCP) :
<https://drive.google.com/drive/folders/1ICF0hIk2KV3nVwnEne4MiDmXAjskoEXZ?role=writer>
22. Plans annuels du travail du bureau de pays 2024-2025 :
<https://drive.google.com/drive/folders/1K23JkRWWYV4bRAHos-zDhF4ROWMmq4uk?role=writer>
23. Plans annuels du travail du bureau de pays 2019-2023 :
24. Documents projets LAL :
<https://drive.google.com/drive/folders/1KAUKImpg5zgVnbGu7Kd2dIAvsSeFM-IK?role=writer>

25. Documents conjoints du programme :

https://drive.google.com/drive/folders/1LMEfSJmIRi_C1uhPAwPTQkkbty0TSNSz?role=writer

26. Examens à mi-parcours des interventions/programmes dans les différents domaines thématiques du programme de pays

27. Rapports sur les ressources de base et les autres ressources

28. Stratégie du bureau de pays pour la mobilisation des ressources :

https://drive.google.com/drive/folders/1i8FBDCCHpysd2D9PCCW_g1O24HtW_Dv1?role=writer

Documents de S&E du bureau de pays Bénin de l'UNFPA

29. Evaluations et Etudes au niveau Pays (Documents/fichiers entre 2019 et 2023) :

https://drive.google.com/drive/folders/1LMEfSJmIRi_C1uhPAwPTQkkbty0TSNSz?role=writer :

- Etude sur la situation de la SRAJ, des VBG et comportements à risques dans les collèges, lycées et universités du Bénin. Réalisée en 2019.
- Etude sur la persistance des mutilations génitales féminines dans les 4 départements du Nord Bénin, Réalisée en 2020.
- Enquête pour la Sécurisation des Produits de la Santé de la Reproduction (SPSR), réalisée en 2019.
- Evaluation sommaire de la réintégration des femmes opérées de la fistule obstétricale, réalisée en 2019.
- Elaboration des guides pour la prévention de l'anémie et la gestion des menstrues, réalisé en 2019.
- Analyse Rapide Genre (ARG) de la COVID au Bénin, réalisée en 2020 par le SNU et le Ministère des Affaires Sociales avec l'appui de l'UNFPA.
- Enquête rapide pour l'évaluation de l'impact de la COVID sur les interventions du projet SWEDD, réalisée avec WCARO en 2020.
- Etude d'impact socioéconomique de la COVID 19 au Bénin, réalisée par le SNU avec l'appui de l'UNFPA.
- Etude sur le décrochage scolaire au Bénin.
- Evaluation finale du projet LAL « Amélioration de la santé de la reproduction et des chances de vie des jeunes gens et des femmes vulnérables au Bénin à travers des stratégies innovantes », réalisée en 2019-2020.
- Etude sur l'état des lieux de la dispensation des contraception et abortifs dans les officines de pharmacies des départements de l'Atlantique, du Littoral et de l'Ouémé, réalisée en 2020.
- Etude multi pays sur les normes sociales à l'origine du sous enregistrement des naissances, des mariages et des décès au Bénin, réalisée en 2020.

- Analyse des statistiques 2018 et 2019 des faits d'état civil de 10 communes du Bénin, réalisée en 2020.
- Evaluation du système d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (CRVS) de quatre communes du Bénin, réalisée en 2020.
- Evaluation de l'état des lieux de la mise en œuvre de la phase pilote du volet Assurance Maladie du Projet ARCH au profit des pauvres extrêmes dans la zone sanitaire de Abomey Calavi So Ava d'Août 2019 à Octobre 2020 : facteurs de succès et de satisfaction des bénéficiaires en 2020.
- Etude sur la qualité de la Surveillance des Décès Maternels Néonataux et Riposte (SDMR) en 2021 avec la collaboration de WCARO.
- Evaluation à mi-parcours du projet MHTF en 2021.
- Rapport de la consultation Nationale pour faire entendre la voix de Fati en 2020.
- Rapport de la marche continue vers le Forum Génération Egalité pour les jeunes filles du Bénin.
- Évaluation du soutien de l'UNFPA à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes (siège) en 2020.
- Analyse de la contribution des jeunes au mandat de l'UNFPA en 2019.
- Etude diagnostique des réseaux des artisans en 2021.
- Evaluation de base du projet VBG_COVID en 2021.
- Evaluation de la thématique MHTF en 2021
- Cartographie des maternités du département de l'Alibori en 2021.
- Evaluation du plan d'accouchement du département de l'Alibori en 2021.
- Evaluation à mi-parcours de l'innovation 2021.
- Evaluation de l'appui de l'UNFPA aux adolescents et jeunes en cours en 2021.
- Rapport pays sur le profil DD 2011, 2015, 2019

30. Plans et rapports annuels sur les résultats du bureau de pays (SIS/MyResults)

31. Rapports de suivi trimestriels du bureau de pays :

<https://drive.google.com/drive/folders/1ADfg2TadbpQedQFIFMPQW4cADlq5gjWc>

32. Évaluation précédente du Bénin/UNFPA 9^{ème} Programme de pays 2019-2023 disponible à :

<https://web2.unfpa.org/public/about/oversight/evaluations/>

Autres documents

33. RGPH3 : <https://searchworks.stanford.edu/view/6487167>

34. RGPH4 : [https://instad.bi/images/docs/insae-](https://instad.bi/images/docs/insae-statistiques/demographiques/population/Resultats%20definitifs%20RGPH4.pdf)

[statistiques/demographiques/population/Resultats%20definitifs%20RGPH4.pdf](https://instad.bi/images/docs/insae-statistiques/demographiques/population/Resultats%20definitifs%20RGPH4.pdf)

[https://instad.bi/images/docs/insae-](https://instad.bi/images/docs/insae-statistiques/demographiques/population/Principaux%20Indicateurs%20avec%20projection)

[statistiques/demographiques/population/Principaux%20Indicateurs%20avec%20projection%20RGPH4/Principaux%20indicateurs%20socio%20d%C3%A9mographiques%20et%20%C3%A9conomiques%20RGPH-4.pdf](https://instad.bi/images/docs/insae-statistiques/demographiques/population/Principaux%20Indicateurs%20avec%20projection%20RGPH4/Principaux%20indicateurs%20socio%20d%C3%A9mographiques%20et%20%C3%A9conomiques%20RGPH-4.pdf)

35. Plans annuels du travail des partenaires de mise-en-œuvre et rapports de progrès trimestriels des partenaires de mise-en-œuvre :
<https://drive.google.com/drive/folders/1K23JkRWWYV4bRAHos-zDhF4ROWMmq4uk?role=writer>
36. Evaluations de la capacité financière et de gestion des partenaires de mise-en-œuvre (« *Implementing partner assessments* ») :
<https://applications.myunfpa.org/IPAS/microAssessment.unfpa?method=showIPInfo&deptId=40200&planYear=2025>
37. Rapports d'audit et rapports visites de terrain :
<https://applications.myunfpa.org/IPAS/audit.unfpa?method=showAuditList>
38. Ordres du jour et procès-verbaux des réunions des groupes de travail conjoints des Nations Unies :
<https://drive.google.com/drive/folders/1ICF0hIk2KV3nVwnEne4MiDmXAjskoEXZ?role=writer>
39. Rapports pour les bailleurs des projets du bureau de pays Bénin de l'UNFPA :
<https://applications.myunfpa.org/Apps/DARTS/app/viewCountryDashboard.cfm?reportingDept=40200&reportingYear=2024>
40. HRP- Humanitarian Response Plan and related reports <https://response.reliefweb.int/>
[optional: for CPE with a humanitarian component]
41. RRP- Refugee Response Plan and related reports <https://www.unhcr.org/refugee-response-plans> [optional: for CPE with a humanitarian component]
42. Évaluations menées par d'autres agences des Nations Unies :
43. IAHE- Inter-Agency Humanitarian evaluations
<https://interagencystandingcommittee.org/inter-agency-humanitarian-evaluations>

15. Annexes

A	Théorie du changement (voir document joint)
B	Cartographie des parties prenantes (voir document joint)
C	Matrice d'évaluation (voir document joint)
D	Plan de travail provisoire d'évaluation (voir document joint)
E	Feuille Excel sur l'analyse des interventions de l'UNFPA (sera fourni aux consultants sous contrat)